

14

S O D K

– Konferenz der kantonalen
Sozialdirektorinnen und Sozialdirektoren

C D A S

– Conférence des directrices et directeurs
cantonaux des affaires sociales

C D O S

– Conferenza delle direttrici e dei direttori
cantionali delle opere sociali

ÉDITEUR Conférence des directrices et directeurs cantonaux des affaires sociales (CDAS)
RÉDACTION Secrétariat général CDAS
RÉALISATION sofie's Kommunikationsdesign, Zurich
IMPRESSION Digicolor AG, Berne
ADRESSE DE COMMANDE Secrétariat général CDAS, Speichergasse 6, case postale, 3000 Berne 7
www.sodk.ch
COPYRIGHT © CDAS, février 2015

INTRODUCTION DU PRÉSIDENT



En tant que dernier filet de secours du système de sécurité sociale, l'aide sociale assume un rôle extrêmement important. Elle a été fortement attaquée en 2014 et ne disparaîtra certainement pas de l'agenda politique en 2015, année électorale. A nos yeux, une chose est claire: il ne faut pas augmenter, mais réduire la pauvreté. La CDAS s'est prononcée pour la poursuite de l'application des directives de la CSIAS, et l'an dernier, nous nous sommes efforcés de dépassionner les discussions autour de l'aide sociale. Les directrices et directeurs des affaires sociales veulent avoir leur mot à dire en ce qui concerne l'aide sociale, et cela signifie remplir nos obligations et assumer encore mieux nos responsabilités, mais aussi nos compétences. Ce n'est pas par hasard que nous avons choisi le thème « Une politique sociale tournée vers l'avenir – analyse critique et perspectives » comme sujet principal de notre Assemblée annuelle. Les principes pour la politique en matière d'aide sociale adoptés lors de la séance à huis-clos de mai 2014 représentent un engagement proactif de la CDAS et pourront être utiles aux directrices et directeurs des affaires sociales comme instrument de communication envers les tiers dans les débats à venir au niveau des cantons. Afin de renforcer à l'avenir la légitimité des directives de la CSIAS, nous avons décidé, en accord avec cette dernière, que l'assemblée plénière de la CDAS approuvera désormais les modifications des directives et recommandera leur application aux cantons. Nous avons amorcé un tel processus d'adaptation pour l'année à venir et je suis convaincu que nous pourrons élaborer, en collaboration avec les spécialistes de la CSIAS, des propositions de modifications fructueuses.

Nous avons été en mesure de faire un pas important en avant dans le domaine des prestations complémentaires à l'AVS et à l'AI. Nous sommes parvenus à définir lors de notre Assemblée annuelle de nombreuses positions concernant des mesures pour une révision de la LPC et à les transmettre assez tôt au Département de l'Intérieur, compétent pour ce domaine. Nous continuerons à insister pour que cette révision importante pour les cantons soit mise en œuvre le plus rapidement possible. L'augmentation des coûts qui touche les cantons ne concerne cependant pas seulement les prestations complémentaires. Nous avons ainsi lancé en 2014 deux analyses étudiant les conséquences des modifications légales ou des changements de pratique du point de vue qualitatif et quantitatif. Les résultats sont prévus pour 2015 et nous pourrons alors en discuter ensemble.

Pour soutenir les cantons dans la mise en œuvre de la LIPPI, respectivement des plans stratégiques cantonaux d'encouragement des personnes handicapées, nous avons mis sur pied en automne 2014 un nouvel « atelier national ». Nous y avons discuté en particulier de sujets comme la définition d'exigences de qualité valables au niveau national pour les institutions, le principe de la prise en charge à domicile plutôt qu'en institution, ou encore les expériences avec les nouveaux modèles de financement. D'après les échos que nous avons eus de la part de différents participants, cet atelier peut être considéré comme un grand succès. Cela montre encore une fois que les échanges professionnels entre les cantons sont importants et très appréciés.

En mars 2014, lors de la seconde Conférence nationale sur l'asile, la Confédération, les cantons, l'Association des communes suisses et l'Union des villes suisses ont adopté une déclaration commune sur les points essentiels de la planification générale des restructurations du domaine de l'asile. Dans ce contexte, la Conférence sur l'asile s'est prononcée en faveur d'un modèle à six régions (Suisse occidentale, Suisse centrale et méridionale, nord-ouest de la Suisse, Suisse orientale, canton de Zurich et canton de Berne). Les participants se sont en outre mis d'accord sur un modèle de compensation visant à décharger les cantons hébergeant les centres de la Confédération et les cantons aéroportuaires. La CDAS a été ensuite fortement impliquée dans la mise en œuvre des restructurations dans le cadre des travaux de l'organisation de projet. Nous avons accompagné les régions dans la planification des sites et participé à l'élaboration du concept de mise en œuvre pour l'introduction progressive des restructurations.

La table ronde mise sur pied par la Confédération pour se pencher sur la question des victimes de mesures de coercition à des fins d'assistance a abouti à la création, avec la participation active de la CDAS, d'un fonds d'aide immédiate qui a été alimenté dans le courant de l'année par 24 cantons. Les premiers versements de ce fonds aux personnes concernées ont pu avoir lieu en automne 2014. Les cantons ont ainsi donné un signal clair et souligné qu'ils sont déterminés à se pencher sur ce sujet et à apporter leur part à la réparation des injustices commises.

Comme toujours, j'ai pu compter l'an passé sur le formidable soutien de mes collègues, des membres de la commission consultative, des directrices et directeurs des services cantonaux de l'action sociale ainsi que des membres des conférences techniques rattachées à la CDAS et – last but not least – du secrétariat général. Je leur exprime ma gratitude au nom de l'ensemble des directrices et directeurs cantonaux des affaires sociales. Grâce à l'engagement de toutes les personnes impliquées, nous sommes parvenus à poser quelques jalons de la politique sociale et, à l'aide d'excellents travaux préparatoires et documentations, à prendre des décisions solidement fondées. Je me réjouis d'attaquer avec vous cette année encore les tâches toujours aussi nombreuses qui nous attendent et d'élaborer et de mettre en œuvre des solutions communes.

Peter Gomm, Président de la CDAS

SOMMAIRE

A

RAPPORT DES ORGANES DE LA CDAS	1
1 COMITÉ CDAS	2
2 COMMISSION CONSULTATIVE DU COMITÉ CDAS (COCO)	2
3 Secrétariat général de la CDAS (SG CDAS)	3
4 ASSEMBLÉES PLÉNIÈRES	3
4.1 Assemblée plénière du 15 mai 2014 (séance à huis clos des Conseillères et Conseillers d'Etat)	3
4.2 Partie publique de l'Assemblée annuelle	4
4.3 Assemblée plénière du 18 décembre 2014	6
5 PERSPECTIVES	7

B

RAPPORT DES DOMAINES	11
1 POLITIQUE EN FAVEUR DES PERSONNES HANDICAPÉES ET CONVENTION INTERCANTONALE RELATIVE AUX INSTITUTIONS SOCIALES (CIIS)	11
1.1 Politique en faveur des personnes handicapées	11
1.2 Convention intercantonale dans le domaine des institutions sociales (CIIS)	12
2 FAMILLES ET SOCIÉTÉ	14
2.1 Politique familiale	14
2.2 Formation dans le domaine social	15
2.3 Aide aux victimes	17
2.4 Politique en matière d'addictions	20
3 ENFANCE ET JEUNESSE	20
3.1 Promotion de l'enfance et de la jeunesse	20
3.2 Protection de l'enfance et aide à la jeunesse	21
3.3 Présentation du rapport de la Suisse devant le Comité de l'ONU des droits de l'enfant	21
3.4 Loi sur l'encouragement de l'enfance et de la jeunesse	22
4 MIGRATIONS	23
4.1 Organes	23
4.2 Restructuration dans le domaine de l'asile	24
4.3 Hébergement et encadrement	25
5 ASSURANCES SOCIALES	26
5.1 Assurances sociales	26
5.2 Aide sociale	28
5.3 Dialogue national sur la politique sociale suisse	29

C	COMPTES ANNUELS	31
	Bilan	32
	Compte de profits et pertes	34
	Proposition de répartition du bénéfice au bilan	35
	Rapport de l'organe de révision	36
	Budget 2016	37
D	ANNEXE	39
	Membres des organes CDAS	40
	Thèmes des séances du Comité de la CDAS 2014	42
	Organes et groupes de travail avec représentation de la CDAS	43
	Tableau d'abréviations	45

A

RAPPORT DES ORGANES DE LA CDAS

1	COMITÉ CDAS	2
2	COMMISSION CONSULTATIVE DU COMITÉ CDAS (COCO)	2
3	SECRETARIAT GÉNÉRAL DE LA CDAS (SG CDAS)	3
4	ASSEMBLÉES PLÉNIÈRES	3
4.1	Assemblée plénière du 15 mai 2014 (séance à huis clos des Conseillères et Conseillers d'Etat)	3
4.2	Partie publique de l'Assemblée annuelle	4
4.3	Assemblée plénière du 18 décembre 2014	6
5	PERSPECTIVES	7

1 COMITÉ CDAS

En 2014, le Comité s'est réuni quatre fois pour traiter différentes affaires, dont la liste exhaustive est publiée en annexe (cf. chapitre D).

Durant l'exercice 2014, le président et plusieurs membres du Comité ont représenté la CDAS au sein de divers organes, où ils ont fait état des préoccupations des directrices et directeurs cantonaux des affaires sociales. Ils se sont entre autres rencontrés à plusieurs reprises avec le Chef du Département fédéral de l'intérieur (DFI) et la Cheffe du Département fédéral de justice et police (DFJP). Le président de la CDAS, le landammann Peter Gomm, a participé à une audition de la Commission des institutions politiques du Conseil des Etats (CIP-E) sur la restructuration du domaine de l'asile. Quant au Conseiller d'Etat Philippe Perrenoud, il a assisté à une audition de la Commission de la sécurité sociale et de la santé publique du Conseil national (CSSS-CN) concernant les coûts et avantages de l'accueil extrafamilial et y a défendu les points de vue des cantons. La poursuite du Dialogue national sur la politique sociale suisse a également été un événement-clé. En 2014, il a eu lieu deux fois dans le cadre de l'assemblée plénière CDAS, en présence de Monsieur le Conseiller fédéral Berset ainsi que des directrices et directeurs des affaires sociales de tous les cantons (cf. chapitre B, chiffre 5.3).

En 2014, il y a eu plusieurs changements personnels au sein du Comité CDAS : au printemps, la Conseillère d'Etat Marianne Dürst Benedetti (GL) a démissionné. Le Conseiller d'Etat Martin Klöti (SG) a été élu à sa succession en tant que nouveau représentant de la CDAS-Est au Comité. La représentante de l'Association des communes (ACS), Maria-Luisa-Zürcher, est partie à la retraite fin juin. Ulrich König a défendu les intérêts de l'ACS au sein du Comité pour le restant de l'année 2014. Dès 2015, le nouveau directeur de l'ACS, Reto Lindegger, assumera sa succession. A la fin de l'année, le vice-président de la CDAS, Hansjörg Trachsel, a démissionné de ses fonctions de Conseiller d'Etat du canton des Grisons. A partir de 2015, Madame la Conseillère d'Etat Marianne Lienhard (GL) lui succèdera au Comité.

2 COMMISSION CONSULTATIVE DU COMITÉ CDAS (COCO)

La CoCo s'est réunie trois fois dans l'année pour préparer les affaires du Comité. Cette année, la rencontre des chef-fe-s de service de l'action sociale a eu lieu dans le cadre d'un atelier national sur la politique en faveur des personnes handicapées. Outre l'échange d'informations, les sujets concernant la politique cantonale en faveur des personnes handicapées, notamment en ce qui concerne les recommandations de qualité de la CDAS et le principe sur le « logement ambulatoire avant le logement résidentiel » étaient au centre de cet atelier (cf. chapitre B, 1.11).

3 SECRÉTARIAT GÉNÉRAL DE LA CDAS (SG CDAS)

Fin février 2014, la traductrice Sarah Spiller a démissionné. Début avril, la nouvelle traductrice, Katia Simari Khouzami, a pris sa succession. Entretemps, le service de traduction de la CdC s'est chargé des traductions du premier trimestre.

4 ASSEMBLÉES PLÉNIÈRES

En 2014 ont eu lieu deux assemblées plénières. L'assemblée principale (Assemblée annuelle) s'est déroulée les 15 et 16 mai 2014 à Zurich, sur invitation du gouvernement du canton de Zurich. Selon une formule désormais éprouvée, la rencontre était divisée en une partie publique et une partie à huis clos (séance à huis clos des Conseillères et Conseillers d'Etat).

La CDAS remercie le gouvernement zurichois de l'accueil chaleureux à Zurich et exprime sa reconnaissance à tous ceux qui ont contribué à la réussite de la manifestation.

La deuxième assemblée plénière s'est tenue parallèlement à la séance du Comité et au Dialogue national sur la politique sociale suisse à la Maison des cantons à Berne, fin décembre (cf. chapitre 5.3).

4.1 ASSEMBLÉE PLÉNIÈRE DU 15 MAI 2014 (SÉANCE À HUIS CLOS DES CONSEILLÈRES ET CONSEILLERS D'ETAT)

Lors de leur séance à huis clos, les directrices et directeurs cantonaux des affaires sociales ont adopté neuf principes pour la politique en matière d'aide sociale. Ces principes représentent l'engagement proactif de la CDAS. Ils servent d'outil de communication envers des tiers et sont à disposition pour les débats à venir dans les cantons. A l'avenir, les organes de la CDAS (assemblée plénière, Comité, commission consultative et secrétariat général) peuvent se référer à ces principes pour justifier leurs actions dans le domaine de l'aide sociale. Lors du traitement des affaires statutaires, le rapport annuel 2013, le rapport de révision 2013, les comptes annuels 2013, le budget 2015 et le plan financier 2016–2018 ont été adoptés à l'unanimité.

De plus, l'assemblée plénière a approuvé le concept spécifique pour la révision de la statistique SOMED et accepté qu'elle soit remise à l'OFS en vue de la mise en œuvre prochaine. Le SG CDAS a en outre été chargé d'élaborer un module complémentaire pour le relevé des données financières et de le soumettre à l'assemblée plénière CDAS pour adoption.

Suite à la séance à huis clos s'est déroulé le 11^e Dialogue national sur la politique sociale suisse avec le Chef du DFI, Monsieur le Conseiller fédéral Berset (cf. chiffre B 5.3). En préparant ce dialogue, l'assemblée plénière de la CDAS a entre autres déterminé ses positions concernant les réformes souhaitées et les mesures pour une réforme des PC. Il a également adopté la prise de position de la CDAS dans le cadre de la consultation du DFI, relative au montant maximal du loyer pour les bénéficiaires de prestations complémentaires. Elle a aussi pris connaissance de l'avancement des travaux, notamment en ce qui concerne le programme national de prévention et de lutte contre la pauvreté de la Confé-

dération, la suite des opérations en matière de réforme de la prévoyance vieillesse et la politique familiale. L'assemblée annuelle a également estimé que la CDAS a besoin de plus d'informations sur l'AI et que le DFI devrait exposer sa stratégie pour l'AI après le rejet de la révision 6b.

4.2 PARTIE PUBLIQUE DE L'ASSEMBLÉE ANNUELLE

L'Assemblée annuelle 2014 de la CDAS avait pour priorité thématique « une politique sociale durable : analyse critique et perspectives ».

La réunion a débuté par un dialogue animé par un modérateur sur les défis actuels et les aspects positifs de l'aide sociale entre Martin Kaiser, ancien directeur adjoint de l'OFAS, aujourd'hui responsable des questions sociales à l'Union patronale suisse et Martin Waser, ancien conseiller municipal de Zurich et ancien président de l'Initiative des villes sur la politique sociale. La corrélation entre l'économie et la sécurité sociale était au centre du débat. Les deux intervenants partagent l'avis que le système social stable garantit la paix sociale en Suisse. Ils expliquent que l'économie profite de l'Etat social, mais qu'il faut cependant réaliser et reconnaître que le domaine social est une partie constituante de l'économie.

« Enjeux actuels dans l'aide sociale du point de vue des médias » : ainsi était intitulé l'exposé d'introduction de Daniel Binswanger, journaliste de la revue « DAS MAGAZIN ». A ses yeux, l'image de l'aide sociale a été entachée ces derniers temps. La société n'accepte pas les cas particuliers de mode de vie excessif ou de comportement abusif parus dans la presse. Les médias à leur tour souhaitent provoquer de fortes réactions chez leurs lectrices et lecteurs et sont toujours à la recherche d'histoires captivantes. Or, le terme d'abus de l'aide sociale est devenu de plus en plus fréquent au cours des dernières années. Il est important de freiner ce développement en établissant des processus et des mécanismes de contrôle bien définis. Beaucoup estiment que les bénéficiaires d'aide sociale profitent d'un revenu abondant, sans rien faire, tandis que nombre de travailleurs n'ont qu'un faible revenu. Monsieur Binswanger recommande aux femmes et hommes politiques de prendre au sérieux ce mécontentement de la population, d'agir de manière proactive et de ne pas attendre que les prochains cas particuliers fassent la une des médias pour ensuite défendre le système, respectivement l'aide sociale. Il conclut qu'actuellement les médias ne sont pas prêts à remettre en question la couverture médiatique concernant le domaine social, mais il pense qu'au contraire ces réflexions pourraient être très intéressantes.

La première journée de l'Assemblée s'est conclue par un podium, sous la direction de Marco Färber, avec la participation de Pierre-Yves Maillard, Conseiller d'Etat (VD), Carlo Knöpfel, professeur à la HES de Suisse du Nord-Ouest, Antoinette de Weck, conseillère municipale (exécutive) de la ville de Fribourg, directrice des écoles, des affaires sociales et du domaine des tutelles ainsi que Walter Schmid, président de la CSIAS, directeur de la Haute école de travail social de Lucerne. Au cours de ce débat, on a constaté que l'aide sociale a connu un grand nombre de développements importants ces dernières années (p. ex. révision des normes, professionnalisation), mais que l'on remarquait une tendance à discréditer au niveau politique les institutions de l'aide sociale et certains groupes de personnes bénéficiant de prestations. Il est du devoir des acteurs socio-politiques de réagir à cette situation. Les participant-e-s au podium voient surtout la nécessité d'agir en matière de cohérence et de

collaboration entre l'aide sociale et les autres de prestations assurances sociales ainsi qu' au niveau des enfants, des jeunes et des familles bénéficiant de l'aide sociale. Le soutien de la politique (de l'aide) sociale est important, car la prévention de la pauvreté devrait déjà commencer chez les enfants.

Monsieur le Conseiller fédéral Alain Berset, le Chef du DFI, ouvre la deuxième journée de l'Assemblée avec un exposé sur la politique sociale durable. Il a apprécié le fait que la CDAS souhaite collaborer avec la Confédération pour analyser et aborder les défis socio-politiques futurs. Le scénario le plus probable est une aggravation des conflits politiques sur l'aménagement de l'aide sociale, causée par l'environnement dynamique. Cela donne une raison de plus pour prendre des mesures proactives dès aujourd'hui. La Confédération agit déjà de manière active avec la réforme de la prévoyance vieillesse 2020 et la révision prévue des prestations complémentaires. L'objectif primaire consiste à garantir le minimum vital à travers les prestations financières de l'AVS/des PC. Le Chef du DFI constate qu'au cours des dernières années, aucune autre assurance sociale n'a autant été sous pression politique que l'assurance-invalidité. La mission de l'AI consiste à trouver le juste équilibre entre la réduction des dettes publiques et les nouvelles prestations. Il met l'accent sur la réinsertion professionnelle des jeunes et des personnes atteintes de maladies psychiques. La politique familiale est une cause commune de la Confédération et des cantons. Il a été déçu du rejet de l'article constitutionnel sur la famille. Il existe beaucoup d'interfaces avec d'autres domaines politiques, notamment dans la lutte contre la pauvreté. On ne devrait plus être obligé de faire le choix entre le travail rémunéré et la famille. Il est dans l'intérêt économique que les deux parents puissent travailler. La Confédération a décidé de prolonger le soutien de l'accueil extra-familial, notamment avec l'incitation financière pour les crèches. L'environnement pour les révisions des systèmes d'assurances sociales est dynamique. La Confédération souhaite protéger les personnes vulnérables. Elle veut optimiser, réviser et moderniser les systèmes. Dans la politique sociale, il est extrêmement important d'annoncer de manière transparente les objectifs politiques et de les mettre en œuvre par la suite. Beaucoup de stratégies et de programmes sont développés. Dans ce contexte, il faut avoir conscience de la coordination entre les systèmes, même si des questions spécifiques se posent à chaque fois qu'un nouveau système est développé. Le dialogue avec la CDAS et les villes est incontournable pour la Confédération et elle lui attribue un rôle central pour la réussite des prochaines réformes de la politique sociale.

Suite au discours du Conseiller fédéral Berset, la ministre des affaires sociales, Katrin Altpeter, du Ministère du Travail et des Affaires sociales, des Familles, des Femmes et des Personnes âgées du Bade-Wurtemberg, a traité le sujet de l'Assemblée du point de vue d'un des « Länder » de l'Allemagne. Elle précise que chaque pays a son propre système d'assurances sociales et que l'échange d'informations au-delà des frontières est donc important. En Allemagne, le sujet de l'assurance légale des rentes est d'actualité. Comme cela est le cas dans la plupart des pays européens, il s'agit du plus grand domaine d'assurance sociale, et comme tous les systèmes de rente en Europe, il est lui aussi confronté à des défis économiques, démographiques et sociaux. Pour la réforme, il est indispensable de traiter toutes les générations de manière équitable. Il est important d'améliorer le système des rentes pour ceux qui ont longtemps cotisé au système. La retraite à partir de 63 ans fait la une des médias. Il ne s'agit toutefois que d'une réglementation transitoire, car en règle générale, l'âge de la

retraite est fixé à 65 ans. Toutefois, le départ à la retraite à 65 ans est seulement envisageable si le marché offre suffisamment de postes aux travailleurs plus âgés. Madame Altpeter a ensuite expliqué que l'assurance « Hartz IV » a mené à une fusion de l'aide sociale et de l'assurance-chômage. « Hartz IV » se base sur les principes de l'encouragement et de l'exigence. Cependant, les bases légales sont très compliquées et augmentent la charge de travail administratif. Il faudrait donc changer le code de l'assurance sociale. Selon Madame Altpeter, il est également important de soutenir l'insertion professionnelle des chômeurs de longue durée. Le modèle d'encouragement récemment introduit finance le travail, il n'est pas une aide directement destinée aux chômeurs. En Allemagne, le land du Bade-Wurtemberg est la seule région ayant mis en place ce modèle. Le transfert/l'échange passif-actif permet le financement partiel du travail. Une partie est financée par l'employeur, l'autre partie est financée à travers un transfert d'activation, permettant ainsi une participation à la société. Ce modèle a permis l'insertion professionnelle à plus de 500 chômeurs de longue durée. On souhaite donc instaurer ce modèle dans toute l'Allemagne. Madame Altpeter explique que le Bade-Wurtemberg est un land riche, comptant néanmoins beaucoup de gens menacés de pauvreté, notamment les femmes élevant seules leurs enfants. Pour cette raison, dans le land du Bade-Wurtemberg, il faut que tous les acteurs intéressés élaborent un rapport sur la pauvreté et sur la richesse, notamment sur la pauvreté des enfants, et qu'ils adoptent une Charte sur cette base.

Peter Gomm a brièvement résumé les points principaux des précédentes interventions. La CDAS est intéressée à un résultat positif de la prévoyance vieillesse 2020 et elle soutient en principe la proposition du DFI. Un consensus s'annonce entre la Confédération et les cantons en matière de réformes des PC. En outre, on a pu constater que le Bade-Wurtemberg est confronté à des problèmes similaires, mais qu'il les résout une partie d'une autre manière. Pour conclure, le président a remercié les intervenant-e-s et les participant-e-s au podium ainsi que les participant-e-s à l'Assemblée de leurs contributions. De chaleureux remerciements ont aussi été adressés aux représentant-e-s du canton de Zurich, qui a accueilli cette Assemblée annuelle, notamment à Monsieur le Conseiller d'Etat Mario Fehr et à son équipe.

4.3 ASSEMBLÉE PLÉNIÈRE DU 18 DÉCEMBRE 2014

Lors de sa séance à huis clos le 18 décembre 2014, l'assemblée plénière de la CDAS a pris congé du vice-président de la CDAS, le Conseiller d'Etat Hansjörg Trachsel (GR). Sa succession au sein du Comité CDAS a pu être assurée par Marianne Lienhard (GL). Les directrices et directeurs des affaires sociales ont ensuite préparé le Dialogue national sur la politique sociale suisse et déterminé les positions de la CDAS. Dans le cadre du rapport du Conseil fédéral sur l'aménagement de l'aide sociale, elle a notamment fait remarquer qu'il fallait approfondir la question concernant un éventuel article constitutionnel (yc. le passage à la subsidiarité) et que la CDAS ne pouvait pas établir de position définitive à l'heure actuelle. L'assemblée plénière a également pris connaissance des informations sur l'état d'avancement des travaux en matière de restructuration dans le domaine de l'asile ainsi que des explications relatives à la collaboration CDAS-CSIAS, et à la révision des normes CSIAS et approuvé la convention de collaboration ainsi que la suite des opérations.

5 PERSPECTIVES

L'Assemblée annuelle 2015, qui aura lieu à Thoune (BE), aura pour priorité thématique la sécurité sociale. La séance à huis clos comportera non seulement le Dialogue national, mais également une « conférence sociale », en présence des communes, des villes et de la CSIAS. Cette conférence sociale aura pour objectif de discuter l'état actuel du projet et les propositions de modifications pour la révision des normes CSIAS. Pendant la partie publique de l'Assemblée annuelle 2015, qui s'intitule « l'aide à l'enfance et à la jeunesse : un investissement dans la politique sociale », aura lieu un échange d'expériences et d'actions envisageables. Lors de la seconde journée, Monsieur le Conseiller fédéral Berset présentera son point de vue sur les thèmes socio-politiques actuels. Le Dialogue national sur la politique sociale suisse aura lieu suite à cette présentation.

L'agenda politique du domaine familles et société englobe entre autres le rapport d'experts mandaté par la CDAS concernant la question de la qualité des offres dans le domaine de l'accueil extrafamilial. Il s'agira en outre de savoir, conjointement avec l'OFJ, si la LAVI doit être réformée. Les tables rondes au sujet des victimes des mesures de coercition à des fins d'assistance MCFA seront poursuivies, pour discuter et définir les actions nécessaires. En été aura probablement lieu une consultation auprès des cantons sur le contre-projet prévu à l'initiative Fluri.

Outre les travaux pour l'Assemblée annuelle, le domaine de l'enfance et de la jeunesse sera chargé de mettre en œuvre la loi sur l'encouragement de l'enfance et de la jeunesse (LEEJ, RS 446.1) et le droit de la protection de l'enfant et de l'adulte (CC, RS 210). De plus, les travaux sur l'application de l'Ordonnance sur le placement d'enfants (OPE, RS 211.222.338) seront poursuivis.

La restructuration du domaine de l'asile se poursuivra en 2015 avec priorité à la création de régions (planification des emplacements) et au modèle de compensation. Le SG CDAS élaborera des recommandations en matière d'encadrement des mineurs non accompagnés.

Dans le domaine de la politique en faveur des personnes handicapées, l'introduction des normes de qualité nationales pour les institutions se poursuivra. De plus, le concept spécifique établi (socle de données minimum et chiffres-clés concernant les finances) sur la révision de la statistique SOMED dans le domaine des personnes handicapées devra être réalisé en coopération avec l'OFS.

B

RAPPORT DES DOMAINES

1	POLITIQUE EN FAVEUR DES PERSONNES HANDICAPÉES ET CONVENTION INTERCANTONALE RELATIVE AUX INSTITUTIONS SOCIALES (CIIS)	11
1.1	Politique en faveur des personnes handicapées	11
1.11	Mise en œuvre de la LIPPI dans les cantons	11
1.12	Collaboration avec les organisations faïtières du domaine du handicap	12
1.13	Politique en faveur des personnes handicapées au niveau fédéral	12
1.2	Convention intercantonale dans le domaine des institutions sociales (CIIS)	12
1.21	CIIS en général	12
1.22	CSOL CIIS	13
1.23	Base de données CIIS	13
2	FAMILLES ET SOCIÉTÉ	14
2.1	Politique familiale	14
2.11	Politique familiale coordonnée	14
2.12	Conciliation entre travail et famille	14
2.2	Formation dans le domaine social	15
2.21	SAVOIRSOCIAL	15
2.22	Fonds en faveur de la formation professionnelle	16
2.23	Accord intercantonale sur les contributions dans le domaine des écoles supérieures (AES)	16
2.3	Aide aux victimes	17
2.31	Conférence suisse des offices de liaison de la loi fédérale sur l'aide aux victimes d'infraction (CSOL-LAVI)	17
2.32	Evaluation de la loi sur l'aide aux victimes	18
2.33	Victimes de mesures de coercition à des fins d'assistance	18
2.34	Maisons d'accueil pour femmes	19
2.4	Politique en matière d'addictions	20
3	ENFANCE ET JEUNESSE	20
3.1	Promotion de l'enfance et de la jeunesse	20
3.2	Protection de l'enfance et aide à la jeunesse	21
3.3	Présentation du rapport de la Suisse devant le Comité de l'ONU des droits de l'enfant	21
3.4	Loi sur l'encouragement de l'enfance et de la jeunesse	22
4	MIGRATIONS	23
4.1	Organes	23
4.11	Organe de contact tripartite « DFJP, CCDJP et CDAS »	23
4.12	Comité d'experts « Procédure d'asile et hébergement »	23
4.13	Coordinatrices et coordinateurs en matière d'asile	23
4.14	Groupe de contact des coordinatrices et coordinateurs en matière d'asile et de la CDAS (CASI)	24
4.2	Restructuration dans le domaine de l'asile	24
4.3	Hébergement et encadrement	25

B

5	ASSURANCES SOCIALES	26
5.1	Assurances sociales	26
5.11	Assurance vieillesse et survivants (AVS)	26
5.12	Assurance invalidité (AI)	26
5.13	Prestations complémentaires à l'AVS/AI	27
5.14	Assurance-chômage (AC)	27
5.2	Aide sociale	28
5.21	Collaboration CDAS-CSIAS	28
5.22	Lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale	28
5.23	Harmonisation de l'aide sociale	29
5.3	Dialogue national sur la politique sociale suisse	29
5.31	Transferts de charges de la Confédération aux cantons suite à des révisions législatives	30

1 POLITIQUE EN FAVEUR DES PERSONNES HANDICAPÉES ET CONVENTION INTERCANTONALE RELATIVE AUX INSTITUTIONS SOCIALES (CIIS)

1.1 POLITIQUE EN FAVEUR DES PERSONNES HANDICAPÉES

1.11 Mise en œuvre de la LIPPI dans les cantons

Depuis l'introduction de la péréquation financière et de la répartition des tâches entre la Confédération et les cantons (RPT) ainsi que l'entrée en vigueur de la LIPPI le 1^{er} janvier 2008, de grands changements ont pu être constatés au niveau cantonal.

Au cours des dernières années, la majorité des cantons a élaboré ou déjà mis en œuvre – en partie en collaboration étroite au niveau régional – de nouveaux modèles de financement en faveur des institutions pour les personnes en situation de handicap. En ce qui concerne la compensation des coûts, ces modèles cantonaux sont plus différenciés que l'ancien système de financement géré par l'assurance-invalidité. En règle générale, ils garantissent une offre plus appropriée aux résident-e-s handicapé-e-s adultes, sont mieux adaptés au contexte local et ont contribué à l'élimination de fausses incitations, tels que les contributions à l'exploitation rétroactives. Toutefois, ils ne permettent pas la comparaison des tarifs entre les cantons. Le défi majeur consiste à définir les grandeurs communes qui permettent d'interpréter de manière claire les chiffres et la qualité des prestations. Dans ce contexte, le benchmarking intercantonal peut constituer une base de discussion importante et un instrument pour le développement des systèmes de financement, si l'on considère les facteurs de la qualité et de l'ampleur des prestations.

En mai 2014, l'assemblée plénière de la CDAS a adopté dans ce contexte un concept spécifique pour la révision de la statistique des institutions médico-sociales (SOMED ; questionnaire B) à évaluer par l'Office fédéral de la statistique (OFS). Le SG CDAS a en outre été chargé d'élaborer un module complémentaire pour le relevé des données financières et de le soumettre à l'assemblée plénière CDAS pour approbation. La CDAS s'engage auprès de l'OFS afin que le concept spécifique pour la révision de la SOMED soit mis en œuvre dans les meilleurs délais. Malgré les discussions avec l'OFS, aucun consensus n'a encore été trouvé en matière d'organisation et de financement futurs du projet, car l'OFS ne dispose ni des ressources personnelles, ni des ressources financières nécessaires. Le sondage réalisé en mai 2014 auprès des directrices et directeurs des services cantonaux de l'action sociale au sujet du projet de recommandations de qualité de la CDAS, reprenant la qualité de base développée par la CDAS Est+, a donné des résultats contrastés. Un groupe de travail ad hoc, composé de représentants de Suisse orientale, de Suisse romande et de Suisse du nord-ouest a proposé que les modèles de normes de qualité de la CDAS Est+, de la CLASS et du canton de Berne soient tous trois désignés comme des modèles d'assurance de la qualité pour les cantons. La proposition sera soumise aux organes responsables l'année prochaine.

En octobre 2014, la CDAS a réalisé pour la cinquième fois l'atelier national sur la politique en faveur des personnes handicapées à Berne. Les participantes et participants ont beaucoup apprécié l'échange d'informations entre les offices et les services cantonaux compétents en matière d'institutions pour les per-

sonnes en situation de handicap. Les exposés d'introduction traitaient les sujets des révisions de l'AI prévues et de celles déjà entrées en vigueur (cf. aussi chiffre 5.12) et de l'impact du benchmarking de la gestion financière des cantons dans le domaine social. Dans trois ateliers ont été abordés les sujets des nouvelles formes de logement et de travail, en tenant compte de l'aspect du financement à la personne, des soins aux personnes en situation de handicap dans les institutions et de la comparabilité des tarifs cantonaux, ainsi que des actions requises au niveau intercantonal.

Selon un sondage du SG CDAS mené auprès des cantons, la distinction entre les offres de logement de types ambulatoire et résidentiel dépend du payeur des prestations. Puisque les termes et les définitions varient selon les cantons, la CDAS continuera à suivre de près le développement, signalera les divergences et suggérera des précisions ou même des uniformisations. Un groupe de travail sera instauré à cet effet.

1.12 Collaboration avec les organisations faitières du domaine du handicap

Deux rencontres ont eu lieu entre les directeurs-trices des associations faitières du domaine du handicap et le SG CDAS. L'objectif de ces rencontres consistait en l'échange mutuel d'informations concernant les questions actuelles relatives à la politique en faveur des personnes handicapées. La discussion a surtout porté sur les instruments d'évaluation des besoins individuels d'encadrement au niveau cantonal et sur les compétences en matière de financement d'offres ambulatoires en faveur des personnes handicapées.

1.13 Politique en faveur des personnes handicapées au niveau fédéral

Le 15 avril 2014, la Suisse a ratifié la Convention des Nations Unies relative aux droits des personnes handicapées du 13 décembre 2006. Avec la ratification de la Convention, la Suisse s'est aussi engagée à remettre à l'ONU un premier rapport national sur la mise en œuvre de la Convention dans les deux ans. Le SG CDAS est responsable au niveau des conférences intercantionales ; le bureau fédéral de l'égalité pour les personnes handicapées (BFEH) est responsable au niveau fédéral. Afin de limiter la charge des cantons dans la réalisation du rapport national, il est important que la Confédération et les conférences intercantionales collaborent étroitement et qu'elles entament les travaux le plus tôt possible.

Dans le cadre de l'évaluation des effets de la loi sur l'égalité pour les personnes handicapées en vigueur depuis 10 ans, le BFEH a mené une grande enquête auprès de différentes institutions dans les cantons. Le SG CDAS y est représenté dans un groupe d'accompagnement. Les résultats de l'évaluation seront disponibles en été 2015.

1.2 CONVENTION INTERCANTONALE DANS LE DOMAINE DES INSTITUTIONS SOCIALES (CIIS)

1.21 CIIS en général

Les cantons de Saint-Gall et de Nidwald ont déclaré leur adhésion au domaine C au 1^{er} janvier 2015, qui compte maintenant 19 cantons.

La CIIS s'occupe depuis longtemps de la question de la soumission de prestations de placement dans des familles d'accueil au domaine A de la CIIS, selon l'art. 20a OPE (conseil, médiation, conseil des parents, mais également respon-

sabilité des parents, des homes et des familles d'accueil). Une consultation auprès des services responsables a été menée dans les cantons, sur mandat du Comité. Le résultat a clairement montré que les cantons (25 cantons) ne souhaitent pas une soumission de ces prestations. En décembre 2014, le Comité CDAS a donc décidé d'adapter la recommandation sur la soumission et conseillé de supprimer ces prestations de la base de données CIIS au cours d'une phase transitoire de deux ans.

Cette année aussi, le SG CDAS a réalisé, sur demande d'autorités cantonales, des procédures de médiation et d'arbitrage dans le cadre de la CIIS. En raison de la pression des économies dans les cantons et les communes, on a pu constater que les offices de liaison de la CIIS entre eux sont moins disposés à trouver des solutions pragmatiques. De ce fait, il se peut que les litiges au niveau intercantonal, les litiges entre les offices de liaison CIIS ou avec des institutions extracantonales augmentent.

Avec un soutien externe et la collaboration d'experts cantonaux, la CDAS a, depuis 2009, évalué en trois étapes la CIIS et identifié les adaptations nécessaires. La plupart des demandes ont pu être mises en œuvre. Il est donc prévu de clore définitivement le projet « Avenir de la CIIS » en 2015.

1.22 CSOL CIIS

La Conférence suisse des offices de liaison CIIS (CSOL CIIS) a organisé trois séances pour discuter et clarifier d'importantes questions issues de la pratique (par ex. données dans la base de données CIIS, domicile de mineurs). Elle a également approuvé le rapport final « Avenir de la CIIS ».

En début d'année s'est déroulé un entretien avec Margrith Hanselmann, secrétaire générale de la CDAS, qui comportait également le sujet de la communication interne entre la CSOL CIIS et les autres organes de la CIIS.

En outre, la Conférence a traité l'accélération de la procédure GPCF. Pour soutenir les offices de liaison, elle a approuvé le guide pratique élaboré à ce sujet par un groupe de travail. En raison de nouvelles propositions faites après la dernière adaptation en 2013 du formulaire GPCF pour le domaine B, la Conférence a de nouveau instauré un groupe de travail chargé de réviser tous les formulaires GPCF. L'adoption des modifications par la CSOL CIIS est prévue au printemps 2015.

On sait que chaque canton gère différemment la participation aux coûts en cas d'absence. La CSOL CIIS est chargée d'examiner les possibilités pour une réglementation des absences plus homogène dans le cadre de la CIIS.

Pour conclure, la Conférence a également instauré un groupe de travail chargé de trouver sous quelle forme d'éventuelles nouvelles prestations peuvent être soumises aux domaines A ou D de la CIIS. Ce sujet résulte de questions concrètes concernant la soumission de certaines institutions, notamment dans le cadre de la soumission des institutions mère-enfants et des centres de l'autisme infantile.

1.23 Base de données CIIS

Toutes les institutions sociales soumises à la CIIS par les cantons figurent dans la base de données CIIS accessible au public. Les offices de liaison cantonaux CIIS sont responsables des modifications dans cette base, dont ils actualisent régulièrement les données. En 2014 aussi, les offices de liaison CIIS ont vérifié l'exactitude et l'actualité des données saisies.

2 FAMILLES ET SOCIÉTÉ

2.1 POLITIQUE FAMILIALE

Suite à la votation populaire du 3 mars 2013 (rejet d'un article constitutionnel sur la politique familiale), la CDAS a actualisé sa position en matière de politique familiale. Lors de l'Assemblée annuelle 2013, les membres de la CDAS ont adopté ces objectifs pour les prochaines années :

- La CDAS s'engage activement pour une politique familiale cohérente et coordonnée prenant en considération les différentes réalités familiales connues aujourd'hui.
- La CDAS continue à s'engager pour qu'un soutien personnel et matériel, adapté au besoin, soit garanti aux familles concernées ou menacées par la pauvreté.
- La CDAS continue d'encourager l'offre en matière d'accueil extrafamilial accessible à tous, de qualité et adaptée aux besoins

Pour la mise en œuvre de ces objectifs, le SG CDAS a fixé ces deux priorités pour l'année 2014 :

2.11 Politique familiale coordonnée

En 2014, le SG CDAS a étudié la faisabilité d'une analyse d'impact des instruments et prestations de politique familiale, en collaboration avec des experts cantonaux. Cette analyse visait à poser les bases qui serviront à orienter la politique familiale intercantonale à l'avenir. Selon les experts cantonaux, il serait en effet intéressant de disposer d'une vue d'ensemble et d'une estimation des effets des prestations de politique familiale en Suisse (yc. modèles de simulation). Le rapport allemand de 2013 « Evaluation zentraler ehe- und familienbezogener Leistungen » (Evaluation des principales prestations destinées aux couples et aux familles) peut servir de modèle. En ce qui concerne les prestations et les données de base, la Suisse comporte toutefois 26 réalités cantonales différentes, ce qui représente un défi pour l'établissement d'un tel rapport. La CDAS décidera de la marche à suivre en accord avec les actions en cours sur le plan fédéral. Le Dialogue national du 18 décembre 2014 a été notamment l'occasion de discuter de ce sujet.

2.12 Conciliation entre travail et famille

En automne 2013, le SG CDAS a organisé en collaboration avec le SG de la Conférence suisse des directeurs cantonaux d'instruction publique (CDIP) un colloque de deux jours, sur la situation de l'accueil extrafamilial et extrascolaire, ainsi que de l'encouragement précoce, dans les cantons. Une soixantaine de responsables des services cantonaux des affaires sociales et de l'éducation, ont participé à ces journées, ainsi que les présidents de la CDAS et de la CDIP. Les résultats de ce colloque ont été publiés dans un rapport en 2014 et sur cette base, les présidences de la CDAS et de la CDIP ont décidé en été 2014, des prochaines démarches à entreprendre. Ensemble, ils ont également défini les sujets à approfondir dans ce domaine, en vue du Programme national de prévention et de lutte contre la pauvreté (utilité, effets et accessibilité de l'offre en matière d'encouragement précoce et systèmes tarifaires des offres d'accueil extrafamilial). La CDAS va poursuivre ses travaux et s'axer principalement sur les données de base.

En collaboration avec le SG CDIP, le SG CDAS participe au développement d'une statistique nationale sur l'accueil extrafamilial, dont l'Office fédéral de la statistique doit se charger. Ces travaux qui ont débutés en 2014, seront poursuivis en 2015.

En 2014, le SG CDAS a de plus commandé un rapport sur la question de la qualité de l'accueil extrafamilial dans les cantons. Ce document doit fournir une vue d'ensemble sur les exigences de qualité pour les structures d'accueil, en particulier pour les concepts pédagogiques, la formation du personnel et le taux d'encadrement. Il comprendra en outre une évaluation partielle des recommandations de la CDAS de 2011 en matière d'accueil extrafamilial, ainsi que du statut du nouveau label QualiIPE dans les cantons. Ce rapport sera livré au printemps 2015.

En mai 2014, le rapport « Key Data on Early Childhood Education and Care (ECEC) in Europe 2014 » livrait pour la première fois des données complètes sur l'accueil extrafamilial en Suisse pour la petite enfance (0–4 ans, dans les crèches et familles de jour) et les enfants en âge préscolaire (4–6 ans), en comparaison européenne. Ce rapport a été établi dans le cadre du réseau Eurydice, à partir de données quantitatives (Eurostat) et de données structurelles, livrées par la CDIP et la CDAS (pour les données suisses) et essentiellement basées sur des analyses 2013 de la plateforme d'information du SECO et de l'OFAS, www.berufundfamilie.ch. Ce rapport fournit en particulier des comparaisons internationales sur l'organisation (structures, responsabilités, personnel, normes qualitatives), les participations, le financement et certains aspects pédagogiques. Parallèlement, le SG CDAS soutient et suit la rédaction du rapport de SAVOIRSOCIAL sur la situation des professionnels du domaine social, qui comprend aussi une analyse de la situation du personnel du domaine de l'accueil extrafamilial (voir aussi 2.3). Ce rapport sera disponible fin 2015.

Dans le cadre de la mise en œuvre de l'initiative fédérale visant à combattre la pénurie de personnel qualifié, la CDAS a été associée aux travaux en ce qui concerne l'aspect de la conciliation travail-famille (la Conférence intercantonale responsable est la CDEP). En 2015, le SG CDAS participera au groupe de travail chargé de cette thématique.

En 2014, la CDAS a plaidé avec succès pour la prolongation des aides financières de la Confédération pour l'accueil extrafamilial. Elle a adressé une lettre au Parlement à cet effet, qui a majoritairement soutenu sa position. Cette prolongation prend effet le 1^{er} janvier 2015.

En sa qualité de conférence intercantonale compétente pour le domaine de l'accueil extrafamilial de la petite enfance, le SG CDAS a représenté la Suisse en novembre 2014 lors d'une rencontre de réseau de l'OCDE sur le thème « Early Childhood Education and Care (ECEC) ». Les priorités de ce réseau sont l'échange entre les Etats membres et l'élaboration d'études comparatives entre les pays.

2.2 FORMATION DANS LE DOMAINE SOCIAL

2.21 SAVOIRSOCIAL

La CDAS a continué en 2014 de représenter les intérêts de ses membres dans le développement de la formation professionnelle pour le domaine social au sein du comité de SAVOIRSOCIAL, l'organisation faîtière suisse du travail social. Outre les travaux en cours, ce comité s'est surtout occupé de concevoir

et d'attribuer un mandat pour un rapport sur la situation du personnel qualifié dans le domaine social, mais aussi d'examiner l'organisation interne. Il a également pu obtenir que SAVOIRSOCIAL soit co-référente, avec OdaSanté, des nouveaux examens professionnels pour les soins et la prise en charge de longue durée. L'objectif est que ce profil professionnel se développe en prenant en compte l'aspect social et l'encadrement, en plus de la perspective de la santé et des soins.

2.22 **Fonds en faveur de la formation professionnelle**

Le fonds en faveur de la formation professionnelle dans le domaine social (FONDSSOCIAL) est en vigueur depuis le 1^{er} octobre 2012. Ce fonds vise à promouvoir la formation professionnelle initiale et supérieure dans le domaine social. Y sont soumises toutes les entreprises actives dans l'encadrement d'enfants, d'adolescents et de jeunes adultes ainsi que de personnes handicapées et de personnes âgées. Ces entreprises alimentent le fonds par des contributions subdivisées en une contribution par entreprise et une contribution par personne qui exerce des activités propres à la branche. La CDAS est représentée dans la commission du fonds.

Au cours de sa deuxième année d'existence, ce fonds a également pu être alimenté des montants budgétés. Les prestations prévues ont donc pu être versées aux organisations faitières cantonales et à Savoir Social dans les délais fixés. Fin 2013, l'assemblée de l'organe responsable a approuvé la formation d'une association plutôt que d'une société simple pour le fonds (question de la responsabilité) et a créé les bases légales nécessaires (adaptation du règlement, statuts, dispositions d'exécution). La demande de déclaration de force obligatoire du nouveau règlement a été déposée auprès du Secrétariat d'Etat à la formation, à la recherche et à l'innovation (SEFRI). Elle a été soumise au Conseil fédéral en été. En décembre, celui-ci a déclaré le règlement du fonds révisé de force obligatoire, à partir du 1^{er} janvier 2015. Le FONDSSOCIAL est par conséquent constitué comme société depuis le début de l'année et l'ancienne commission devient son comité, son cahier des charges étant maintenu.

2.23 **Accord intercantonal sur les contributions dans le domaine des écoles supérieures (AES)**

« L'accord intercantonal sur les contributions dans le domaine des écoles supérieures » (AES) est entré en vigueur le 1^{er} janvier 2014. Celui-ci prévoit que les cantons de domicile contribuent à hauteur de 50 pourcent aux frais de formation, par semestre et par étudiant. Dans les domaines où l'on peut justifier d'un intérêt public prépondérant (santé, social, agriculture et foresterie), la conférence des directeurs cantonaux compétente peut proposer à la Conférence de la convention AES (Conférence des cantons signataires de l'AES) un taux de contribution s'élevant à 90 pourcent au maximum. Le 17 décembre 2013, le Comité CDAS a demandé à la Conférence de la convention AES de fixer un taux de contribution de 90 pourcent pour toutes les filières de formation dans le domaine social. Elle justifiait cette proposition par le fait que l'Etat a un mandat de service public dans ce domaine et un intérêt direct à éviter la pénurie de main d'œuvre. Lors de sa séance constitutive du 27 mars 2014, la Conférence de la Convention AES a suspendu sa décision quant à cette proposition de taux de contribution. Elle a considéré que ce taux de couverture était trop élevé et demandé qu'on lui soumette une nouvelle proposition avec un

taux inférieur à 90 pourcent. C'est pourquoi le Comité CDAS a traité cette affaire une deuxième fois et décidé le 5 septembre 2014 de maintenir le taux de 90 pourcent pour les filières d'éducateur-trice de l'enfance ES, éducateur-trice spécialisé-e ES, maître socioprofessionnel ES – elle renonce par contre à élever le taux de contribution pour la filière de formateur-trice d'adultes ES. Cette demande a été acceptée par la Conférence de la convention AES en octobre 2014.

2.3 AIDE AUX VICTIMES

2.3.1 Conférence suisse des offices de liaison de la loi fédérale sur l'aide aux victimes d'infraction (CSOL-LAVI)

La CSOL-LAVI, une conférence technique de la CDAS, a continué d'assurer en 2014 l'échange d'informations et d'expériences entre les autorités cantonales en matière d'indemnisation et de réparation morale, les centres de consultation pour l'aide aux victimes, l'Office fédéral de la justice (OFJ) et la Conférence des directrices et directeurs des départements cantonaux de justice et police (CCDJP). Elle était en outre représentée au sein du Service de coordination contre la traite d'êtres humains et le trafic de migrants (SCOTT) de l'Office fédéral de la police (fedpol). Le SG CDAS est l'organe responsable de la CSOL-LAVI. En 2014, la CSOL-LAVI s'est en particulier occupée de l'évaluation de la loi sur l'aide aux victimes LAVI, dont les travaux ont été initiés par l'OFJ (cf. 2.3.2). L'objectif étant de proposer des thèmes pertinents pour l'évaluation de l'aide aux victimes dans les cantons.

La CSOL-LAVI a également travaillé sur diverses recommandations techniques. En mars 2014, le comité exécutif de la CSOL-LAVI a adopté la version finale de la recommandation technique du 25 novembre 2013 de la CSOL-LAVI, concrétisant les exigences de prise en charge des frais des prestations d'aide « en Suisse ». Le 22 mai 2014, elle a accepté une modification de la recommandation technique du 14 octobre 2010, concernant le libre choix du centre de consultation pour l'aide aux victimes et les responsabilités en matière de prestations financières. Le complément adopté précise les compétences en ce qui concerne les victimes de traite des êtres humains. Le 30 octobre 2014, la CSOL-LAVI a traité et approuvé une recommandation technique sur la question des frais de procédure, suite à une consultation auprès des régions effectuée durant l'été. Cette recommandation sera publiée début 2015.

Les représentant-te-s de la CSOL-LAVI ont également participé à un groupe de travail de l'OFJ sur l'état de la mise en œuvre du postulat Fehr 09.3878 (« Dénonciation et effet dissuasif vont de pair »). L'un des thèmes prioritaires de ces travaux était la question de savoir comment mieux faire connaître l'aide aux victimes. L'OFJ devait soumettre au Conseil fédéral d'ici fin 2014 un rapport sur ce sujet.

La facturation intercantonale de l'aide aux victimes selon art. 18 LAVI, basée sur les chiffres fournis par la statistique de l'aide aux victimes, a pu être établie pour la première fois en été 2014. C'est dans ce but que la statistique de l'aide aux victimes 2013 a été adaptée sur demande de la CDAS et de la CSOL-LAVI. Un échange a eu lieu avec les représentant-e-s de l'OFS, lors de la séance de la CSOL-LAVI du 30 octobre 2014. Il a été l'occasion de tirer un premier bilan de cette collaboration et d'échanger sur l'état d'avancement et les perspectives de la statistique de l'aide aux victimes de l'OFS.

Depuis 2014, la CSOL-LAVI est membre associée de victim support europe (VSE). Une délégation de la CSOL-LAVI a donc participé début mai à la séance annuelle de la VSE à Varsovie, où elle a présenté le système suisse d'aide aux victimes.

2.32 Evaluation de la loi sur l'aide aux victimes

Début mai 2014, plusieurs représentant-e-s de la CSOL-LAVI ont participé à une rencontre de l'OFJ sur les modalités de l'évaluation. Lors de cette séance, les cantons ont suggéré que l'application de la LAVI dans les cantons fasse aussi partie de l'évaluation et qu'une analyse soit menée pour déterminer si certains points des recommandations techniques de la CSOL-LAVI, peuvent être intégrés dans la LAVI. Fin 2014, l'OFJ a mis au concours le mandat pour l'évaluation. Un groupe de suivi du rapport d'évaluation doit être constitué dès le début 2015, dans lequel la CSOL-LAVI sera aussi représentée. Le rapport sera disponible vers le mois de septembre 2015.

Lors de l'assemblée plénière de la CSOL-LAVI du 22 mai 2014, les points prioritaires de contenu, concernant l'évaluation de la loi sur l'aide aux victimes du point de vue de la CSOL-LAVI, ont été formulés. Pour la CSOL-LAVI, l'évaluation/les démarches doivent porter en particulier sur la question de l'utilité et des effets de l'aide aux victimes, sur les prestations financières de l'aide aux victimes (réparation morale selon LAVI révisée) et le statut de la victime selon le nouveau CPP. Ont également été abordées les questions de la subsidiarité de l'aide aux victimes (par ex. en lien avec l'aide sociale) et des prestations de l'aide aux victimes, pour les victimes ayant des besoins particuliers, les enfants et les victimes de violence domestique.

Un groupe de travail de la CSOL-LAVI 2014, a élaboré un document de travail sur les effets du Code de procédure pénale suisse sur les droits des victimes. Il a aussi dressé une liste des principaux points relatifs à ce thème, les démarches nécessaires et les mesures envisageables. Ce document de travail a été discuté lors de l'assemblée plénière de la CSOL-LAVI du 22 mai 2014, puis transmis à l'OFJ en vue de l'évaluation de la LAVI.

Trois membres de la CSOL-LAVI ont en outre rédigé un article scientifique « Pratique en matière de réparation morale dans l'aide aux victimes – le montant de la réparation morale selon la LAVI révisée », dans lequel elles présentent la nouvelle pratique des autorités compétentes en matière de réparation morale. Cet article se base sur un recueil de décisions cantonales basées sur le nouveau droit, dont la compilation a été coordonnée par le SG CDAS. Les auteures ont rassemblé et analysé un ensemble représentatif de décisions des différents cantons. L'article a été soumis à la CSOL-LAVI le 30 octobre 2014 pour prise de position et doit être publié début 2015.

2.33 Victimes de mesures de coercition à des fins d'assistance

En 2014, la CDAS a également participé à la table ronde dirigée par l'OFJ, sur la question des mesures coercitives à des fins d'assistance et de placement extra-familial. La CDAS y était représentée par sa secrétaire générale et par un membre du comité exécutif de la CSOL-LAVI. Cette table ronde a pour mission d'élaborer des recommandations pour le traitement des questions politiques et scientifiques relatives à ce thème (y c. la question des prestations financières aux personnes concernées). Il est constitué de représentants des victimes et des autorités (Confédération, cantons, communes), des églises et des organi-

sations de paysans. Le 1^{er} juillet 2014, la table ronde a approuvé un rapport à l'intention des autorités politiques, contenant de nombreuses propositions de mesures. Le Conseil fédéral doit se prononcer sur la suite des démarches d'ici la fin de l'année 2014. La CDAS va continuer de suivre en 2015 la mise en œuvre politique des mesures proposées dans le rapport, ainsi que l'initiative populaire déposée en décembre (initiative sur la réparation) et la contre-proposition indirecte du Conseil fédéral de janvier 2015.

Suivant la recommandation de la CDAS du 26 février 2013, tous les cantons ont défini un point de contact pour les personnes concernées (la plupart du temps, le centre de consultation cantonal pour l'aide aux victimes). A la fin de l'année 2014, plus de 900 personnes concernées avaient pu obtenir l'appui d'un point de contact. Le SG CDAS a organisé en 2014 trois rencontres entre les représentants de ces points de contact, dans le but de permettre un échange d'expérience. Début 2014, la Confédération a lancé un fonds d'aide immédiate pour les personnes concernées se trouvant en situation de nécessité. Les personnes concernées se trouvant aujourd'hui en situation de nécessité, peuvent obtenir de ce fonds une aide financière rapide, sans complications administratives. Ce fonds est alimenté par des sponsors privés et par des contributions des cantons, ainsi que d'autres institutions et organisations. A cette fin, le Comité CDAS, de concert avec la Conférence des directeurs cantonaux chargés du marché des loteries et de la loi sur les loteries (CDCM), a adressé en janvier 2014 une recommandation aux cantons, pour qu'ils contribuent avec un montant total de 5 millions. Jusqu'à la fin 2014, 24 cantons avaient promis leur contribution. Le fonds d'aide immédiate a pu prendre en compte des demandes dès juin 2014, et effectuer les premiers versements aux personnes concernées dès la fin de l'année. Fin 2014, 690 demandes étaient parvenues au fonds d'aide immédiate, dont 450 avaient déjà pu être traitées. Environ 2,924 millions de francs ont été versés à cette date.

En septembre 2014, la CDAS a adressé une lettre aux cantons, pour les prier de ne pas comptabiliser les prestations du fonds d'aide sociale, pour les personnes concernées qui perçoivent l'aide sociale ou d'autres prestations sous condition de ressources, et de traiter les cas des personnes non domiciliées dans le canton de manière analogue à ceux de la LAVI. Suite à une suggestion des points de contact, cette lettre attirait aussi l'attention des autorités sur la question des ressources des points de contact cantonaux. Ce thème a également été traité par le Comité CDAS du 5 septembre 2014.

2.34 Maisons d'accueil pour femmes

Le Comité CDAS du 27 juin 2013 a chargé le SG CDAS de mandater l'entreprise INFRAS à Zurich, conjointement avec le bureau fédéral de l'égalité (BFEG), pour réaliser un rapport d'expertise sur la situation des maisons d'accueil pour femmes en Suisse.

Le but de ce rapport était de fournir à la Confédération et aux cantons une base permettant d'apprécier la situation et les mesures nécessaires en ce qui concerne l'offre de places (places disponibles par région) et le financement de places protégées dans des maisons d'accueil. Ce rapport doit se baser d'une part sur les données statistiques de la Fédération solidarité femmes DAO pour 2013 (mieux détaillées en comparaison des années précédentes), et d'autre part sur les entretiens qualitatifs menés avec d'autres acteurs-tices du domaine (aide aux victimes, police, services sociaux des cantons).

Ce rapport d'expert est disponible depuis décembre 2014 et sera soumis au Comité CDAS du 6 mars 2015, pour discussion et décision sur la marche à suivre – après consultation interne au sein de la commission consultative de la CDAS et de la Conférence des offices de liaison de la loi fédérale sur l'aide aux victimes d'infraction (CSOL-LAVI).

2.4 POLITIQUE EN MATIÈRE D'ADDICTIONS

La Conférence des délégués cantonaux aux problèmes des addictions (CDCA) est chargée de l'aide aux personnes toxicodépendantes et de la politique en matière d'addictions dans les cantons. Elle assume une fonction de plateforme d'échange d'informations sur la politique actuelle de la dépendance, au niveau intercantonal, mais également au niveau fédéral, notamment avec l'Office fédéral de la santé publique (OFSP). Le Comité a pris connaissance des objectifs, des tâches et de l'organisation (yc. statuts) de la CDCA et approuvé la coopération avec la CDAS en matière d'affaires politiques importantes, comme cela est déjà le cas pour d'autres conférences techniques.

Depuis sa réorientation stratégique et organisationnelle en 2013, la CDCA est davantage impliquée en tant que partenaire. Or, elle offre son expertise à d'autres organes ou groupes de travail. Ainsi, la CDCA était représentée au sein du comité d'études CDCM sur la dépendance au jeu et au sein de la commission d'experts pour une nouvelle loi fédérale sur les jeux d'argent. Elle a également participé au groupe de pilotage sur la campagne de prévention contre l'alcoolisme et aux organes d'experts sur la stratégie fédérale prévue en matière d'addictions et sur la stratégie concernant la prévention des maladies non transmissibles.

La CDCA a organisé trois séances et un séminaire. Elle a notamment émis, en étroite collaboration avec le Comité CDS, une prise de position défavorable à l'initiative parlementaire « Coma éthylique. Aux personnes en cause de payer les frais des séjours hospitaliers et en cellule de dégrisement ! ». La CDCA a également participé à la consultation sur la nouvelle loi sur les jeux d'argent et les questions réglementaires relatives à la consommation de cannabis.

3 ENFANCE ET JEUNESSE

3.1 PROMOTION DE L'ENFANCE ET DE LA JEUNESSE

En 2014, le domaine enfance et jeunesse de la CDAS, en lien avec la Conférence des délégué-e-s cantonaux à l'enfance et à la jeunesse (CPEJ) s'est principalement penché sur la participation des enfants et des jeunes. Ce thème a notamment été discuté lors de l'assemblée annuelle organisée à Lausanne les 25 et 26 septembre 2014.

Les ateliers organisés lors de cette assemblée ont également permis de discuter des points clé de la promotion de l'enfance et de la jeunesse, ainsi que de l'importance du rôle du délégué à l'enfance et à la jeunesse dans les cantons. Les résultats des ateliers serviront de base pour des recommandations CDAS en matière de politique de l'enfance et de la jeunesse.

Le nouveau règlement de la CPEJ a été adopté lors de l'assemblée annuelle. Il fixe les rôles, les tâches et le fonctionnement de la CPEJ. Il doit être approuvé par le Comité CDAS en 2015.

3.2 PROTECTION DE L'ENFANCE ET AIDE À LA JEUNESSE

L'ordonnance sur le placement d'enfants (OPE) et son application dans les cantons a été une des priorités du SG CDAS en 2014. Une rencontre avec l'Office fédéral de la justice a eu lieu en août 2014 et a permis de clarifier des dispositions de la nouvelle ordonnance, notamment en ce qui concerne la notion de personne de confiance. Le groupe de travail pour l'application de l'OPE, constitué en 2013 et formé de représentants des cantons, s'est spécialement penché sur les questions concernant les organisations de placement familial, les familles d'accueil et les placements d'enfants à l'étranger. Les cantons seront consultés dans le courant de l'année 2015 afin d'identifier les besoins et les priorités sur ces sujets. En 2014, la Conférence des responsables cantonaux pour la protection de l'enfance et l'aide à la jeunesse (CPEAJ) s'est concentrée sur les questions relatives à l'application du nouveau droit de protection de l'enfant. Lors de son assemblée annuelle qui s'est déroulée à Zurich les 12 et 13 juin 2014, elle a discuté avec des représentants de la Conférence en matière de protection des mineurs et des adultes (COPMA). Une coopération entre les deux entités est incontournable, ces dernières ont en effet une responsabilité conjointe. Les autorités de protections sont le dernier maillon de la chaîne et prennent des décisions formelles là où l'aide volontaire ne suffit pas. Il en a dès lors été déduit que l'accès aux prestations volontaires doit être mieux connu et mieux protégé légalement. Ces conclusions seront analysées par le comité CPEAJ en 2015.

Lors de leur conférence annuelle, les membres de la CPEAJ ont également discuté des points clés de la protection de l'enfance et de l'aide à la jeunesse en vue de recommandations CDAS. La consolidation du rôle des services cantonaux de protection de l'enfance et d'aide à la jeunesse, ainsi que la garantie de l'accès aux aides sans décision d'une autorité de protection de l'enfant sont des sujets prioritaires.

En outre, les membres de la CPEAJ ont adopté leur nouveau règlement, qui est similaire à celui de la CPEJ et qui doit également être approuvé par le Comité CDAS en 2015. Les règlements de la CPEJ et de la CPEAJ favorisent la collaboration et l'échange entre les deux conférences techniques.

3.3 PRÉSENTATION DU RAPPORT DE LA SUISSE DEVANT LE COMITÉ DE L'ONU DES DROITS DE L'ENFANT

La CDAS est notamment responsable pour l'application de la Convention des droits de l'enfant dans les cantons. La Suisse présentera son rapport relatif à dite Convention lors de la session du Comité des droits de l'enfant des Nations unies de janvier 2015. La délégation suisse sera accompagnée par Mme Anne-Claude Demierre, Directrice de la santé et des affaires sociales du Canton de Fribourg et membre du comité CDAS. En 2014, le SG CDAS a participé de façon conséquente à la préparation de cette audition, notamment en répondant aux questions du comité et en étudiant les sujets sensibles de manière détaillée, tout en coordonnant les différentes démarches avec l'Office fédéral des assurances sociales (OFAS).

De plus, en 2014, le SG CDAS a été consulté par la Conférence des cantons (CdC) sur un nouveau concept de coordination des rapports étatiques en matière de droits de l'homme. Ce concept est actuellement discuté avec la Confédération. Il permettra notamment de créer un organe de coordination au niveau fédéral, d'améliorer la procédure vis-à-vis des cantons et de centraliser les informations auprès des conférences intercantionales compétentes.

3.4 LOI SUR L'ENCOURAGEMENT DE L'ENFANCE ET DE LA JEUNESSE

La loi fédérale sur l'encouragement des activités extrascolaires des enfants et des jeunes (Loi sur l'encouragement de l'enfance et de la jeunesse, LEEJ) et son ordonnance sont entrées en vigueur le 1^{er} janvier 2013. Elles prévoient notamment la mise en place d'une plateforme électronique en matière de politique de l'enfance et de la jeunesse. La CDAS et le groupe de travail constitué entre autre de membres de la conférence des responsables cantonaux pour la protection de l'enfance et l'aide à la jeunesse (CPEAJ) et de la conférence des délégué-e-s cantonaux à l'enfance et à la jeunesse (CPEJ) collaborent étroitement avec l'OFAS pour sa réalisation. Dès 2015, les cantons participeront aussi à l'élaboration du contenu de dite plateforme.

De plus, la CDAS s'est fortement engagée auprès de l'Office fédéral de la justice (OFJ) pour que son projet en cours sur la planification de l'aide à la jeunesse, relatif aux structures cantonales en matière de placements d'enfants, auquel la CDAS participe également, soit cohérent avec la terminologie utilisée pour la plateforme électronique et dispose d'une rubrique spécifique sur cette plateforme.

La LEEJ prévoit également d'autres formes de collaboration entre les cantons et la Confédération. Pour assurer cette collaboration et conformément à l'art. 23 de l'Ordonnance du Conseil fédéral sur l'encouragement de l'enfance et de la jeunesse (OEEJ), les cantons ont désigné en 2013 un service de contact pour la politique de l'enfance et de la jeunesse. En 2014, le SG CDAS et l'OFAS ont clarifié le rôle et les tâches de ces personnes de contact afin d'éviter les structures parallèles et d'assurer une complémentarité avec les conférences techniques de la CDAS, soit la CPEAJ et la CPEJ. Une rencontre favorisant l'échange entre l'OFAS et les personnes de contact, à laquelle a participé activement le SG CDAS, a été organisée en avril 2014.

De plus, le domaine enfance et jeunesse de la CDAS informe régulièrement les membres de la CPEAJ et de la CPEJ sur l'application concrète de l'art. 26 LEEJ, qui permet à la Confédération d'allouer aux cantons des aides financières pour des programmes visant à constituer et à développer les politiques de l'enfance et de la jeunesse en matière de protection, d'encouragement, de participation et de droits de l'enfant. Grâce à l'engagement et au travail des membres des conférences précitées, quatre cantons ont signé un contrat avec l'OFAS en 2014 (BE, BL, UR et VS) et quatre autres cantons sont en négociation avec l'OFAS pour la période 2015–2017.

4 MIGRATIONS

4.1 ORGANES

4.11 Organe de contact tripartite « DFJP, CCDJP et CDAS »

L'organe de contact tripartite du DFJP, de la CDAS et de la CCDJP mis sur pied en 2012 s'est réuni en janvier et en septembre. La CDAS était représentée à ces séances par son président, le Conseiller d'Etat Peter Gomm, ainsi que par les Conseillers d'Etat Mario Fehr et Michel Thentz, membres du Comité, la secrétaire générale et la responsable du domaine Migrations. Les sujets principaux de ces rencontres avec la Conseillère fédérale Simonetta Sommaruga et une délégation de la CCDJP étaient la restructuration dans le domaine de l'asile (en particulier les premiers enseignements de la phase test à Zurich), la situation actuelle dans le domaine de l'asile, la mise en œuvre de Dublin III et de l'art. 121a Cst., ainsi que l'exécution des renvois et les vols Frontex.

4.12 Comité d'experts « Procédure d'asile et hébergement »

La secrétaire générale de la CDAS, le secrétaire général de la CCDJP, des représentant-e-s des cantons et de l'Office fédéral des migrations (ODM, à partir du 1.1.2015 Secrétariat d'Etat aux migrations (SEM)), de l'Association des communes suisses (ACS) et de l'Union des villes suisses (UVS) se rencontrent régulièrement sous la houlette du directeur de l'ODM au sein du Comité d'experts « Procédure d'asile et hébergement ». Celui-ci s'est réuni trois fois en 2014 et a présenté son rapport annuel à la cheffe du DFJP et aux membres de la CDAS et de la CCDJP en novembre 2014.

L'attribution aux cantons où vivaient déjà des membres de la famille des Syriennes et Syriens arrivés en Suisse au bénéfice de la procédure d'octroi facilité de visas a amené, début 2014, à un déséquilibre au niveau de la charge assumée par les cantons. Le Comité d'experts « Procédure d'asile et hébergement » a décidé que la clé de répartition devait aussi être respectée pour ces groupes de réfugiés. En raison de la forte augmentation des demandes d'asile à partir de mai 2014, la situation de l'hébergement dans les CEP et dans les cantons ainsi que les mesures à prendre si nécessaire ont été des sujets importants de discussion. Par ailleurs, le Comité d'experts s'est penché sur les recommandations qui résultent de l'étude concernant les bénéficiaires de longue durée de l'aide d'urgence.

4.13 Coordinatrices et coordinateurs en matière d'asile

Le séminaire annuel des coordinatrices et coordinateurs en matière d'asile a eu lieu les 28 et 29 octobre 2014 à Lucerne. Il a été organisé par le canton de Lucerne et l'ODM, et le programme a été préparé en collaboration avec le groupe de contact des coordinatrices et coordinateurs en matière d'asile et de la CDAS (CASI). Cette plateforme permet le flux d'information et les échanges d'expériences entre les cantons et avec l'ODM et la CDAS. La participation et les exposés de Marcel Suter, président de l'Association des services cantonaux de migration (ASM), et de Kurt Zubler, co-président de la Conférence des délégués cantonaux, régionaux et communaux à l'intégration (CDI), ont permis d'intensifier les échanges tous domaines confondus entre les trois acteurs cantonaux.

Mario Gattiker, directeur de l'ODM, a donné des informations sur la situation dans le domaine de l'asile et des étrangers. Il a exposé en particulier le contexte géopolitique actuel, la mise en œuvre de l'initiative contre l'immigration de masse, la restructuration dans le domaine de l'asile et la collaboration européenne en ce qui concerne l'asile. La présence du directeur de l'ODM et les échanges avec lui ont été très appréciés par les coordinatrices et coordinateurs en matière d'asile. Une demi-journée a été en outre consacrée à chacun des deux thèmes principaux, qui étaient l'intégration sur le marché du travail et les requérants d'asile mineurs non accompagnés (RMNA). Dans ce cadre, les coordinatrices et coordinateurs en matière d'asile ont émis le souhait que la CDAS élabore des recommandations au sujet de l'hébergement et de l'encadrement des RMNA.

4.14 Groupe de contact des coordinatrices et coordinateurs en matière d'asile et de la CDAS (CASI)

Le CASI s'est réuni deux fois en 2014. Des représentantes de l'ODM ont également participé aux deux séances. Celles-ci ont permis un précieux échange d'informations et d'expériences. Les sujets importants de la première séance étaient en particulier les conséquences possibles de l'initiative contre l'immigration de masse sur les accords de Schengen et Dublin, la thématique des personnes relevant de l'asile qui resquillent dans les transports publics, ainsi que la nouvelle réglementation relative aux demandes multiples. En ce qui concerne les requérants d'asile syriens, la problématique de l'attribution des personnes arrivées grâce aux facilités introduites pour l'octroi de visas ainsi que les programmes d'intégration pour les réfugiés admis dans le cadre du projet de réinstallation de l'ODM ont été abordés. La deuxième séance a servi essentiellement à préparer le séminaire des coordinatrices et coordinateurs cantonaux en matière d'asile.

4.2 RESTRUCTURATION DANS LE DOMAINE DE L'ASILE

Le 28 mars 2014, dans le cadre de la seconde conférence nationale sur l'asile, la Confédération, les cantons, l'Association des communes suisses et l'Union des villes suisses se sont mis d'accord sur les lignes directrices de la restructuration du domaine de l'asile et ont adopté une déclaration commune. La restructuration doit accélérer la procédure d'asile et permettre d'aboutir à une décision exécutoire la plupart des procédures dans les centres de la Confédération. La seconde conférence sur l'asile s'est prononcée pour un modèle à six régions (Suisse romande, Suisse centrale et méridionale, nord-ouest de la Suisse, Suisse orientale, canton de Zurich et canton de Berne). Dans chacune de ces régions, la Confédération gèrera un centre de procédure et jusqu'à trois centres de départ. En tout, la Confédération devra disposer de 5000 places d'hébergement, contre 1600 aujourd'hui. Les participants à la seconde conférence nationale sur l'asile se sont en outre entendus sur un modèle de compensation. Les cantons qui doivent fournir des prestations particulières en tant que canton répondant d'un centre de la Confédération ou comme canton aéroportuaire devraient de ce fait se voir attribuer moins de requérants d'asile. La seconde conférence sur l'asile a par ailleurs décidé que les mesures d'accélération proposées seraient étudiées le plus rapidement possible dans le cadre de phases test et que l'organisation de projet mise en place pour accompagner la mise en

œuvre de la restructuration serait maintenue. La répartition des responsabilités liée à la restructuration revêt une importance particulière: pour la première fois, les cantons ne rempliront pas tous les mêmes tâches. Les régions devront maintenant décider elles-mêmes quel canton à l'intérieur de la région assumera quelles responsabilités.

L'organisation de projet est comme précédemment constituée du Comité de pilotage CDAS, CCDJP et DFJP (cheffe du DFJP et présidents de la CDAS et de la CCDJP) et d'un groupe de travail mené par Mario Gattiker (directeur de l'ODM) et le Conseiller d'Etat Hans-Jürg Käser (président de la CCDJP). Outre l'ODM, la CCDJP et la CDAS, les villes et les communes sont aussi représentées dans le groupe de travail. Le mandat de cette organisation de projet est d'élaborer un concept de mise en œuvre pour l'introduction progressive de la restructuration. Celui-ci doit aussi contenir la détermination des emplacements des centres de la Confédération. L'organisation de projet soutient les régions dans la mise en pratique de la restructuration et coordonne l'élaboration des concepts d'implantation régionaux pour les centres de la Confédération et les places de détention administrative à créer. Elle accompagne par ailleurs le processus législatif pour la mise en œuvre de la restructuration et la phase test. Un suivi sera en outre effectué pour contrôler l'efficacité et les conséquences de la restructuration et déterminer quelles adaptations sont éventuellement nécessaires au niveau du système de financement. L'organisation de projet élaborera en 2015 un concept pour ce suivi. Le groupe de travail a mis en place une commission tripartite pour l'échange systématique d'informations et la coordination des projets liés à la mise en œuvre de la restructuration. Celle-ci est composée du directeur et de la directrice suppléante de l'ODM, des secrétaires généraux de la CCDJP et de la CDAS, d'un représentant de l'ACS et d'un représentant de l'UVS. Une société externe assiste en outre la commission tripartite en qualité de conseiller.

4.3 HÉBERGEMENT ET ENCADREMENT

Les conflits persistants en Syrie et en Erythrée notamment ont amené à partir du printemps 2014 à une augmentation des demandes d'asile de personnes en provenance de ces régions. Les cantons ont subi l'an dernier une charge importante en raison de cette situation et certains d'entre eux ont atteint leurs limites en matière de capacités d'hébergement. La CDAS a observé cette évolution et clarifié avec les acteurs concernés les mesures nécessaires. Le SG CDAS a par ailleurs suivi avec inquiétude l'augmentation du nombre de requérants d'asile mineurs non accompagnés et les difficultés liées à leur hébergement et à leur encadrement. La CDAS se penchera également sur ce thème durant l'année à venir.

5 ASSURANCES SOCIALES

5.1 ASSURANCES SOCIALES

5.11 Assurance vieillesse et survivants (AVS)

Fin 2013, le Conseil fédéral a lancé la consultation sur la réforme Prévoyance vieillesse 2020, avec un délai à fin mars 2014. La CDAS a transmis sa prise de position au DFI à l'OFAS au printemps 2014 et a réaffirmé le contenu de cette dernière lors du Dialogue national de mai 2014. La CDAS soutient notamment sur le principe la direction donnée à la réforme Prévoyance vieillesse 2020 et salue en particulier l'adoption d'une approche commune des premier et deuxième piliers. Le maintien de l'efficacité du système, la garantie du niveau des prestations ainsi que la consolidation financière du système de prévoyance vieillesse sont vus comme étant d'une importance primordiale. La CDAS est invitée à une audition auprès de la CSSS-E à propos de ce dossier début 2015.

5.12 Assurance invalidité (AI)

5.121 Révision de l'AI

Après l'échec de la révision 6b de l'AI devant le Parlement en été 2013, de nouvelles démarches en vue de l'assainissement de l'AI ont été entreprises immédiatement. En automne 2014, une motion a été transmise au Conseil fédéral, chargeant ce dernier d'élaborer un projet relatif au financement des dettes du Fonds AI, à un meilleur ancrage institutionnel de la lutte contre les fraudes et au renforcement des mesures d'intégration pour les personnes souffrant de troubles psychiques.

Le sort de la troisième partie de la révision 6b de la LAI repoussée en 2012 (touchant notamment aux frais de voyage et aux rentes pour enfants de bénéficiaires de l'AI) reste encore incertain. La décision à ce sujet est du ressort du Conseil national.

5.122 Collaboration interinstitutionnelle (CII)

Le Comité national de pilotage CII (CNP CII), mis en place par les chefs du Département fédéral de l'économie, de la formation et de la recherche (DEFR) et du DFI, coordonne les mesures d'insertion professionnelle en Suisse et encourage l'optimisation de la CII. La CDAS est membre de cet organe politico-stratégique. Celui-ci s'est réuni pour discuter des projets en cours, dont les thèmes sont les suivants: transition I, collaboration entre l'AC et l'aide sociale (cf. chiffre 5.14) ainsi que, dans le domaine de la migration: interprétariat interculturel et état des lieux sur la participation à la formation postobligatoire des adolescents et des jeunes adultes arrivés tardivement en Suisse. Une discussion a en outre eu lieu en fin d'année sur l'avancement de l'ensemble du projet et la suite des opérations.

5.123 Deuxième programme de recherche sur l'AI (PRAI 2)

L'OFAS a présenté en octobre 2014, à l'occasion de l'atelier national sur la politique en faveur des personnes handicapées, la dizaine de projets, en cours ou terminés, qu'il a lancés dans le cadre du projet de recherche sur l'AI (PR-AI 2). Le SG CDAS accompagne le monitoring de quantification des interactions entre l'AI, l'AC et l'aide sociale (ASAIAC) ainsi que l'évaluation de la contribution d'assistance.

5.13 Prestations complémentaires à l'AVS/AI

Fin 2013, le Conseil fédéral a présenté un rapport d'analyse sur l'évolution des coûts et les besoins en matière de réforme dans le domaine des PC à l'AVS/AI. Sur la base de ce rapport, la CDAS a défini ses premières positions concernant les mesures prioritaires pour une réforme des PC et les a fait adopter au printemps par le Comité, puis fin mai par l'assemblée plénière. De son côté, la CDF a également rédigé une prise de position concernant les mesures à introduire dans une réforme des PC et l'a transmise à la CDAS, conférence des directeurs responsable de ce dossier. Les prestations complémentaires ont été l'un des points principaux de l'ordre du jour du Dialogue national sur la politique sociale en Suisse, qui a eu lieu le 16 mai 2014. La CDAS y a présenté ses positions, les introduisant ainsi à une phase précoce dans le processus de révision prévu par le DFI.

L'évolution des coûts des PC continue à inquiéter les cantons. C'est pourquoi la CDAS, à l'occasion du Dialogue national de décembre 2014, a prié le DFI de faire avancer la révision sans délai et de mettre en consultation les propositions de mesures aussi vite que possible.

Le Conseil fédéral a adapté pour la dernière fois en 2001 les frais de loyer pris en compte pour les PC. A la demande générale, il a donc traité ce point séparément et lancé début 2014 une procédure de consultation pour la modification de la LPC concernant les montants maximaux pris en compte au titre du loyer. La CDAS a adopté sa prise de position à ce sujet lors de son assemblée générale de mai 2014. Elle y approuve le projet sur le principe, partage les appréciations sur les grandes orientations de ce dernier et salue le découpage régional pour les montants maximaux des loyers pris en compte. Le déficit de financement dû à l'augmentation des loyers survenue entretemps doit être assumé par les cantons et en partie par les communes. La CDAS demande par conséquent que le Conseil fédéral adapte périodiquement les prix des loyers à la situation économique de manière à éviter cette tendance et à remplir son devoir de cofinancement des PC. Cette exigence est soutenue par le Comité de la CDF. Ce dernier et la CDAS sont en outre opposés à une différence de traitement pour les personnes en institutions dans le calcul de la part fédérale et demandent qu'il soit renoncé à l'adaptation correspondante de l'art. 13 al. 2 LPC.

5.14 Assurance-chômage (AC)

Le projet « collaboration AC – aide sociale » lancé en 2011 par le SECO s'est poursuivi en 2014. Son objectif est d'optimiser les interactions entre les offices régionaux de placement (ORP) et l'aide sociale. Outre une commission consultative, le SECO a instauré trois groupes de travail, dont la CDAS fait partie.

Les travaux des deux premiers groupes de travail, qui consistaient à définir la manière de déterminer la capacité d'une personne de trouver du travail, les prestations et le financement, sont terminés. La mission du troisième groupe de travail était de définir des modèles de financement de l'échange réciproque de prestations. Un catalogue des prestations de l'aide sociale a été établi par un groupe de travail interne de la CDAS comme travail préliminaire et pour permettre la comparaison avec les prestations des ORP. Ce catalogue a été présenté au Comité CDAS, puis intégré aux travaux. Le projet de rapport du groupe de travail « Modèle de financement des services publics de placement et de l'aide sociale », disponible fin 2014, a été soumis pour avis aux membres de la CoCo. Le rapport final est attendu pour le premier trimestre 2015. Le troisième

groupe de travail, «Convention de financement», entamera ses travaux au premier trimestre 2015 également.

5.2 AIDE SOCIALE

L'aide sociale était l'un des sujets prioritaires de l'Assemblée annuelle de la CDAS en 2014. Sous le titre «Une politique sociale tournée vers l'avenir – analyse critique et perspectives», ce thème a été envisagé et discuté sous différents aspects (cf. Assemblée annuelle au chapitre A, chiffre 5.2).

5.21 Collaboration CDAS-CSIAS

La secrétaire générale de la CDAS est membre avec voix consultative du Comité et de la direction de la Conférence suisse des institutions d'action sociale (CSIAS), ce qui favorise les échanges d'informations réguliers et le contact avec l'association professionnelle de l'aide sociale.

Depuis le 22 mai 2014, la CSIAS est dirigée par une nouvelle co-présidence composée de l'ancienne Conseillère nationale Therese Frösch et de Felix Wolffers, chef du Service social de la ville de Berne. Le Comité a mené en septembre avec la présidence de la CSIAS une discussion sur les rôles, la collaboration et la gestion des interactions.

Il a été unanimement reconnu que les directives CSIAS doivent bénéficier d'une meilleure légitimation politique afin de devenir plus contraignantes pour les cantons et les communes. En tant qu'association professionnelle, la CSIAS est une plateforme idéale pour la discussion technique relative aux directives CSIAS. La discussion politique sur l'aide sociale doit quant à elle avoir lieu au sein des organes de la CDAS (Comité/assemblée plénière), de manière à ce que la CDAS puisse assumer le rôle dirigeant qui est le sien dans la politique sociale. En accord avec la présidence de la CSIAS, le Comité CDAS a décidé que les directives de la CSIAS doivent être approuvées par l'assemblée plénière de la CDAS et leur application recommandée aux cantons.

Il a en outre été convenu que le choix des thèmes prioritaires (agenda setting) de la CDAS et de la CSIAS devrait à l'avenir être encore mieux coordonné. Les questions de fond et les positions politiques concernant l'aide sociale doivent être discutées avec la CDAS. Les cantons doivent être associés plus précocement au processus, de manière à ce que les décisions puissent être intégrées suffisamment tôt dans le budget de ces derniers (par ex. adaptations au renchérissement). L'assemblée plénière a pris acte du processus de collaboration CDAS-CSIAS établi et l'a adopté en décembre.

5.22 Lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale

Au printemps 2013, le Conseil fédéral a adopté le « Programme national de prévention et de lutte contre la pauvreté » pour la période de 2014 à 2018. Ce programme consiste à soutenir les acteurs cantonaux, communaux et privés dans leurs efforts de prévention et de lutte contre la pauvreté. La CDAS est représentée dans les groupes de pilotage et d'accompagnement ainsi que dans plusieurs groupes de projet pour la mise en œuvre du programme. Les groupes de pilotage et d'accompagnement se sont attelés à leur tâche fin 2013 et les premiers groupes de projet début 2014, de telle sorte que la collaboration avec les différents partenaires du programme a pu être lancée.

Fin novembre 2014, le programme pour l'année suivante a été discuté avec le groupe de pilotage et adopté. L'accent thématique sera mis sur le champ d'action « chances de formation ».

5.23 Harmonisation de l'aide sociale

Bien que le Conseil des États, en tant que second conseil, ait rejeté en juin 2013 la motion de la CSSSN « Loi-cadre pour l'aide sociale », le Conseil fédéral est d'avis que la nécessité de prendre des mesures dans le domaine de l'aide sociale mérite d'être étudiée dans le contexte plus vaste de la sécurité sociale. Un projet de rapport rédigé par l'administration fédérale a été discuté et complété par un groupe d'accompagnement élargi, composé de représentantes et représentants des cantons, des communes, des villes et de la CSIAS.

Un nouveau postulat (CSSS-N 13.4010, « Loi-cadre relative à l'aide sociale »), chargeant le Conseil fédéral de rédiger un rapport démontrant dans quelle mesure une loi-cadre relative à l'aide sociale pourrait être utile aux cantons, a été accepté lors de la session de printemps 2014. Le projet de rapport existant a été alors complété de quelques chapitres, rediscuté par le groupe d'accompagnement, puis mis en consultation auprès de la CDAS, des communes, des villes et de la CSIAS au 3^e trimestre 2014. Dans sa prise de position, la CDAS s'est prononcée majoritairement contre une loi-cadre sur l'aide sociale et contre une responsabilité partagée entre la Confédération et les cantons (pas de tâches communes). Au cas où la Confédération obtiendrait quand même une fonction de pilotage, elle devrait, de l'avis de la CDAS, assumer également en contrepartie une part des coûts de l'aide sociale. La voie du concordat est considérée au moins comme une possibilité par la majorité, mais ne convainc que partiellement au vu de la charge de travail et de la longue phase de mise en œuvre nécessaires. D'un autre côté, si le besoin d'un développement de l'aide sociale est clairement affirmé, les directives CSIAS ne sont pas remises en question.

Les prises de position reçues à propos du projet de rapport et les conclusions du DFI ont été discutées lors du Dialogue national de décembre. Le rapport doit être finalisé début 2015, puis adopté par le Conseil fédéral à l'intention du Parlement.

5.3 DIALOGUE NATIONAL SUR LA POLITIQUE SOCIALE SUISSE

Un nouveau rythme a été défini pour le Dialogue national sur la politique sociale suisse. L'une des deux rencontres est toujours organisée en mai, dans le cadre de l'Assemblée annuelle de la CDAS, la seconde a lieu en fonction du besoin en fin d'année.

En 2014, le Dialogue national s'est déroulé à deux reprises, les deux fois dans le cadre d'une séance à huis clos en présence de l'ensemble des directrices et directeurs des affaires sociales. Lors de la séance organisée à l'occasion de l'Assemblée annuelle à Zurich, les débats se sont concentrés sur la réforme Prévoyance vieillesse 2020 (cf. chiffre 5.11) ainsi que sur les besoins en matière de réformes dans le domaine des PC (cf. chiffre 5.13). Le second Dialogue national a eu lieu après l'assemblée plénière du 18 décembre 2014. Les thèmes principaux abordés ont été l'initiative visant à combattre la pénurie de personnel qualifié, la politique familiale, ainsi que le rapport sur l'organisation de l'aide sociale (cf. chiffre 5.23).

5.31 Transferts de charges de la Confédération aux cantons suite à des révisions législatives

La décision prise en 2013 par le Comité CDAS d'analyser les conséquences pour les cantons et les communes des révisions législatives dans le domaine social a été concrétisée en 2014. Le SG CDAS a été chargé d'évaluer et de représenter plus précisément les transferts de charges de la Confédération aux cantons ou d'étudier la faisabilité d'une telle analyse. Le SG CDAS a alors mandaté la HES de Suisse du Nord-Ouest pour concevoir un outil d'analyse permettant de déterminer les transferts de charges Confédération-cantons et représenter ceux-ci sur la base de deux révisions d'assurances sociales (4^e révision de la LACI et 5^e révision de l'AI).

Le Comité a pris acte des résultats de l'étude, qui arrive à la conclusion qu'une analyse qualitative des effets pour les cantons des révisions législatives dans le domaine social est utile et réalisable à un coût raisonnable. Une analyse quantitative (quantification de l'ampleur du transfert de charges) serait cependant difficile (entre autres en raison des changements de comportement des personnes concernées ainsi que du manque d'informations sur la situation budgétaire des ménages et de données fiscales). Fin mai 2014, le Comité CDAS a décidé par voie de circulation de mandater deux études: la première consiste en une analyse qualitative de l'augmentation des charges pour les cantons dans le domaine social et a été menée par la HES de Suisse du Nord-Ouest. Les premiers résultats ont été présentés à la fin de l'année et le rapport final est prévu pour le premier trimestre 2015. La seconde étude, réalisée par la société Ecoplan, avait pour but d'évaluer la possibilité de quantifier les transferts de charges dans le domaine social et a été terminée à la mi-août. Le Comité CDAS a pris connaissance du résultat de cette analyse lors de sa séance de septembre et décidé, sur la base des conclusions de l'étude, de soumettre à une étude quantitative plus poussée les domaines pour lesquels la quantification a été considérée comme réalisable. Il a accordé les ressources financières prévues à cet effet et l'utilisation des provisions existantes et chargé le SG CDAS de confier à Ecoplan le mandat correspondant. Ce dernier devrait être achevé fin mars 2015. Cela permettra d'assurer que les résultats puissent être mis en relation avec ceux de l'analyse qualitative (étude de la HES de Suisse du Nord-Ouest) et préparés pour être présentés à l'Assemblée annuelle de la CDAS les 21 et 22 mai 2015. Les grandes lignes de ces analyses ont été discutées avec la CDF et la CDS, et la CDAS informera le moment venu ces deux conférences sur les résultats.

C

COMPTES ANNUELS

BILAN	32
COMPTE DE PROFITS ET PERTES	34
PROPOSITION DE RÉPARTITION DU BÉNÉFICE AU BILAN	35
RAPPORT DE L'ORGANE DE RÉVISION	36
BUDGET 2016	37

BILAN**ACTIF**

	31.12.2014	31.12.2013
	CHF	CHF
Caisse	512	1 573
CCP Lucerne 30-19856-6	10 583	1 454
BCBE Berne 42 3.297.621.01	652 103	860 566
Liquidités et titres	663 198	863 593
Impôt anticipé	2 402	2 530
Comptes de régularisation	2 402	2 530
Régularisation active	37 924	42 101
ACTIF CIRCULANT	703 524	908 224
Titres	403 200	403 200
Immobilisations financières	403 200	403 200
Biens meubles	1	1
Immobilisations corporelles meubles	1	1
ACTIF IMMOBILIS	403 201	403 201
TOTAL DE L'ACTIF	1 106 725	1 311 425

Tous les montants mentionnés sont arrondis, par conséquent, les montants totaux peuvent légèrement varier.

PASSIF

	31.12.2014 CHF	31.12.2013 CHF
Créditeurs	19 583	8 271
Obligations livraisons/prestations	19 583	8 271
Formation Sociale (SFAB)	0	36 387
Autres obligations livraisons à court terme	0	36 387
Régularisation passive	30 933	24 056
Contributions avancées	298 200	323 400
Régularisation passive	329 133	347 456
Informatique, mobilier, machines	10 000	5 000
Etudes et consultations	100 000	100 000
Réserve réévaluation titres	60 000	80 000
Dialogue national	0	38 000
Stratégie/Conférence de lutte contre la pauvreté	0	60 000
Formation dans la domaine sociale	25 000	25 000
Assainissement caisse de pension	280 000	280 000
Provisions et réserves	475 000	588 000
FONDS ÉTRANGERS	823 716	980 114
Fonds Social	250 000	250 000
Réserve générale	70 000	230 000
Bénéfice inscrit au bilan ¹	-36 991	-148 690
FONDS PROPRES	283 009	331 310
TOTAL DU PASSIF	1 106 725	1 311 424
1 Bénéfice reporté	11 310	164 935
Recettes/pertes annuelles	-48 301	-313 625

COMPTE DE PROFITS ET PERTES

	2014 CHF	2013 CHF
Contributions des cantons	1 618 000	1 602 000
Contributions CIIS	600	600
Recette divers	1 319	2 700
PRODUIT D'EXPLOITATION PRESTATIONS	1 619 919	1 605 300
Conférences, séances, délégations	-27 410	-32 954
Etudes et consultations	-178 678	-145 164
Charges SavoirSocial	-1 724	-41 200
Traductions	-51 810	-35 950
CHARGES DIRECTES	-259 622	-255 268
Salaires	-986 238	-956 983
Charges sociales	-199 993	-193 658
Constitution de provisions d'assainissement caisse de pension	0	-280 000
Autres frais de personnel	-4 754	-13 764
FRAIS DE PERSONNEL	-1 190 985	-1 444 405
Frais de locaux	-102 957	-101 222
Informatique et mobilier	-55 907	-48 389
Frais administratifs et d'exploitation divers	-87 788	-76 014
FRAIS D'EXPLOITATION	-246 652	-225 625
Intérêts et frais bancaires	-272	-209
Frais sur titres	-796	-774
Montant des intérêts	240	561
Rendement des titres	6 625	6 625
Liquidation des réserve réévaluation titres	20 000	0
Résultat financier	25 797	6 203
Profits extraordinaire	3 240	170
Rendement extraordinaire	3 240	170
PERTES ANNUEL	-48 301	-313 625

PROPOSITION DE RÉPARTITION DU BÉNÉFICE AU BILAN

Le Comité propose de répartir le bénéfice au bilan de la manière suivante:

	2014 CHF	2013 CHF
REPORT/RÉSERVES	11 310	164 935
Recettes/pertes annuelles	-48 301	-313 625
BÉNÉFICE INSCRIT AU BILAN	-36 991	-148 690
Dissolution des réserves	0	160 000
REPORT À COMPTE NOUVEAU	-36 991	11 310

RAPPORT DE L'ORGANE DE RÉVISION

Finanzkontrolle des Kantons Basel-Stadt

Bericht der Revisionsstelle zur Eingeschränkten Revision an die Plenarversammlung der Konferenz der kantonalen Sozialdirektorinnen und Sozialdirektoren (SODK)

Als Revisionsstelle gemäss Art. 4 der Statuten haben wir die Jahresrechnung (Bilanz, Erfolgsrechnung) der Konferenz der kantonalen Sozialdirektorinnen und Sozialdirektoren (SODK) für das am 31. Dezember 2014 abgeschlossene Geschäftsjahr geprüft. Die Eingeschränkte Revision der Vorjahresangaben ist von einer anderen Revisionsstelle vorgenommen worden.

Für die Jahresrechnung sind das Generalsekretariat und der Vorstand verantwortlich, während unsere Aufgabe darin besteht, die Jahresrechnung zu prüfen. Wir bestätigen, dass wir die gesetzlichen Anforderungen hinsichtlich Zulassung und Unabhängigkeit erfüllen.

Unsere Revision erfolgte nach dem Schweizer Standard zur Eingeschränkten Revision. Danach ist diese Revision so zu planen und durchzuführen, dass wesentliche Fehlaussagen in der Jahresrechnung erkannt werden. Eine Eingeschränkte Revision umfasst hauptsächlich Befragungen und analytische Prüfungshandlungen sowie den Umständen angemessene Detailprüfungen der bei der geprüften Institution vorhandenen Unterlagen. Dagegen sind Prüfungen der betrieblichen Abläufe und des internen Kontrollsystems sowie Befragungen und weitere Prüfungshandlungen zur Aufdeckung deliktischer Handlungen oder anderer Gesetzesverstösse nicht Bestandteil dieser Revision.

Bei unserer Revision sind wir nicht auf Sachverhalte gestossen, aus denen wir schliessen müssten, dass die Jahresrechnung nicht Gesetz und Statuten entspricht.

Finanzkontrolle des Kantons Basel-Stadt


Daniel Dubois
Revisionsexperte


Claudius Asche
Revisionsexperte
Leitender Revisor

BUDGET 2016

	BUDGET	BUDGET	PLAN FINANCIER		
	2015	2016	2017	2018	2019
	CHF	CHF	CHF	CHF	CHF
DÉPENSES					
Personnel/frais annexes	1 204 000	1 204 000	1 211 000	1 211 000	1 211 000
Salaires bruts	1 000 000	1 000 000	1 005 000	1 005 000	1 005 000
Prestations sociales	194 000	194 000	196 000	196 000	196 000
Formation continue	10 000	10 000	10 000	10 000	10 000
Charges directes	255 000	255 000	255 000	255 000	255 000
Conférences/Séances/délégations	45 000	45 000	45 000	45 000	45 000
Etudes/Mandats	180 000	180 000	180 000	180 000	180 000
Traductions	30 000	30 000	30 000	30 000	30 000
Frais s'exploitation	222 600	227 600	227 600	227 600	227 600
Frais de locaux	103 000	108 000	108 000	108 000	108 000
Informatique et mobilier	38 000	38 000	38 000	38 000	38 000
Frais administratifs et d'exploitation divers	81 600	81 600	81 600	81 600	81 600
Total des dépenses	1 681 600	1 686 600	1 693 600	1 693 600	1 693 600
RECETTES					
Contribution des cantons CDAS	1 634 000	1 634 000	1 667 000	1 667 000	1 667 000
Contribution de la Principauté du Liechtenstein pour CIIS	600	600	600	600	600
Montant des intérêts	5 000	5 000	5 000	5 000	5 000
Total des recettes	1 639 600	1 639 600	1 672 600	1 672 600	1 672 600
Excédent de dépenses/de recettes	42 000	47 000	21 000	21 000	21 000

D

ANNEXE

MEMBRES DES ORGANES CDAS	40
THÈMES DES SÉANCES DU COMITÉ E LA CDAS 2014	42
ORGANES ET GROUPES DE TRAVAIL AVEC REPRÉSENTATION DE LA CDAS	43
TABLEAU D'ABRÉVIATIONS	45

MEMBRES DES ORGANES CDAS

CONFÉRENCE DES DIRECTRICES ET DIRECTEURS CANTONAUX DES AFFAIRES SOCIALES (CDAS)

Zurich	Conseiller d'Etat Mario Fehr
Berne	Conseiller d'Etat Philippe Perrenoud
Lucerne	Conseiller d'Etat Guido Graf
Uri	Conseillère d'Etat Barbara Bär
Schwyz	Conseillère d'Etat Petra Steimen-Rickenbacher
Obwald	Conseillère d'Etat Esther Gasser Pfulg (jusqu'au 30.06.2014)
	Conseillère d'Etat Maya Büchi-Kaiser (dès 01.07.2014)
Nidwald	Conseillère d'Etat Yvonne von Deschwanden
Glaris	Conseillère d'Etat Marianne Dürst Benedetti (jusqu'au 04.05.2014)
	Conseillère d'Etat Marianne Lienhard (dès 05.05.2014)
Zoug	Conseillère d'Etat Manuela Weichelt-Picard
Fribourg	Conseillère d'Etat Anne-Claude Demierre
Soleure	Conseiller d'Etat Peter Gomm
Bâle-Ville	Conseiller d'Etat Christoph Brutschin
Bâle-Campagne	Conseiller d'Etat Anton Lauber
Schaffhouse	Conseillère d'Etat Ursula Hafner-Wipf
Appenzell A. Rh.	Conseiller d'Etat Jürg Wernli
Appenzell I. Rh.	Conseillère d'Etat Antonia Fässler
Saint-Gall	Conseiller d'Etat Martin Klöti
Grisons	Conseiller d'Etat Hansjörg Trachsel
Argovie	Conseillère d'Etat Susanne Hochuli
Thurgovie	Conseiller d'Etat Bernhard Koch (jusqu'au 31.05.2014)
	Conseiller d'Etat Jakob Stark (dès 01.06.2014)
Tessin	Conseiller d'Etat Paolo Beltraminelli
Vaud	Conseiller d'Etat Pierre-Yves Maillard
Valais	Conseillère d'Etat Esther Waeber-Kalbermatten
Neuchâtel	Conseiller d'Etat Jean-Nathanaël Karakash
Genève	Conseiller d'Etat Mauro Poggia
Jura	Conseiller d'Etat Michel Thentz

COMITÉ DE LA CDAS

Directrices et directeurs cantonaux des affaires sociales avec droit de vote

Peter Gomm, SO (président)
 Hansjörg Trachsel, GR (vice-président)
 Pierre-Yves Maillard, VD
 Anne-Claude Demierre, FR
 Manuela Weichelt-Picard, ZG
 Marianne Dürst Benedetti, GL (jusqu'au 04.05.2014)
 Martin Klöti, SG (dès 15.05.2014)
 Mario Fehr, ZH
 Philippe Perrenoud, BE
 Michel Thentz, JU

Membres avec voix consultative

Andrea Mauro Ferroni, Président CoCo
 Maria-Luisa Zürcher, Association des Communes Suisses (ACS, jusqu'au 30.06.2014)
 Ulrich König, Association des Communes Suisses (ACS, dès 01.07.2014)
 Nicolas Galladé, Initiative des villes: politique sociale

COMMISSION CONSULTATIVE DU COMITÉ DE LA CDAS (COCO)

Andrea Mauro Ferroni (président)
François Mollard (vice-président)
Julien Cattin
Ruedi Meyer
Pascal Coullery
Antonios Haniotis
Ruedi Hofstetter
Christoph Roost
Peter Schmid
Nicole Wagner
Urs Teuscher
Ludwig Gärtner
Dorothee Guggisberg
Renata Gäumann (pour les affaires de la migration)
Margrith Hanselmann
Remo Dörig

SECRÉTARIAT GÉNÉRAL CDAS

Margrith Hanselmann	Secrétaire générale (100%)
Remo Dörig	Secrétaire général adjoint (90%)
Martine Lachat Clerc	Responsable du domaine (60%, jusqu'au 30.06.2014, 80%, dès 01.07.2014)
Loranne Mérillat	Responsable du domaine (90%)
Veronika Neruda	Responsable du domaine (70%)
Thomas Schuler	Responsable du domaine (90%)
Sarah Spiller	Traductrice/Interprète (80%, jusqu'au 28.02.2014)
Katia Simari Khouzami	Traductrice/Interprète (80%, dès 01.04.2014)
Jascha Frauchiger	Collaborateur spécialisé/administratif (100%)
Regula Marti	Collaboratrice spécialisée/administrative (90%)

VÉRIFICATEUR

Daniel Dubois et Claudius Asche, Contrôle des finances du canton de Bâle-Ville

THÈMES DES SÉANCES DU COMITÉ DE LA CDAS 2014

SÉANCE DU 14 MARS 2014

Affaires statutaires – préparation de l'Assemblée annuelle 2014 : Comptes, Budget et
Projet de rapport annuel CDAS
Préparation dialogue national sur la politique sociale suisse
Mesures coercitives à des fins d'assistance : Suite des opérations
Transferts de charges Confédération-cantons dans le domaine social :
Résumé des résultats de l'étude et Propositions pour la suite des opérations
Statistique SOMED : État d'avancement du projet de statistique SOMED révisée et
décision sur la marche à suivre
CIIS: Clarification des recommandations relatives à la soumission d'institutions en
ce qui concerne les organisations de placement familial (OPF)
Hébergement privé de personnes à protéger : Projet de l'Organisation suisse d'aide
aux réfugiés (OSAR)
Conférences techniques de la CDAS : Règles pour les conférences techniques
de la CDAS, Organisation et tâches de la CDCA
L'indemnisation et la composition du Comité CDAS : Principes pour la réglementation
de l'indemnisation des membres CDAS et procédure d'élection au Comité
Union des villes suisses : représentation au Comité CDAS
Calendrier 2015 : Réunions du Comité, Conférence annuelle CDAS 2015 dates et lieu

SÉANCE DU 15 MAI 2014

Préparation séance à huis clos : Nouvelles et dernières informations
Rencontre avec le nouveau directeur de l'OFS : Informations de Georges-Simon Ulrich,
directeur de l'OFS
Accueil extrafamilial (AEF) et encouragement de la petite enfance :
Evaluation colloque CDIP-CDAS 2013 : propositions sur la marche à suivre
Politique en faveur des personnes handicapées – Relatives aux exigences de qualité :
Recommandations de la CDAS relatives aux exigences de qualité pour les institutions
au sens de la LIPPI
Transferts de charges : Evaluation et autorisation des offres

SÉANCE DU 5 SEPTEMBRE 2014

Nouvelle présidence de la CSIAS : Discussion au sujet de la collaboration
Préparation dialogue national sur la politique sociale suisse : Dialogue national sur
la politique sociale suisse du 18 décembre 2014 : préparation de l'ordre du jour prévu
Transferts de charges entre la Confédération et les cantons dans le domaine social :
résultats de l'étude de faisabilité et décisions concernant la suite des opérations
Victimes de mesures coercitives à des fins d'assistance : État d'avancement et
rapport Table ronde
Convention relative au financement des écoles supérieures (AES) : Renvoi de la proposition
CDAS relative au taux de contribution formations dans le domaine social par la conférence
de la convention AES

SÉANCE DU 18 DÉCEMBRE 2014

Préparation du Dialogue national et séance à huis clos : thèmes principaux Restructuration :
informations notamment sur la planification des emplacements (séance à huis clos),
Election complémentaire CDAS : succession du CE Trachsel (séance à huis clos)
CIIS : Soumission à la CIIS des prestations fournies dans le cadre du placement chez
des parents nourriciers : résultats de la consultation et suite des opérations
Finances CDAS : Approbation du règlement de placement de la CDAS
Concept de l'Assemblée annuelle CDAS 2015
CIIS : recommandations de qualité (la décision suivra en mars 2015)
Maisons d'accueil pour femmes : information sur l'état d'avancement des travaux
(la décision suivra en mars 2015)

ORGANES ET GROUPES DE TRAVAIL AVEC REPRÉSENTATION DE LA CDAS

GÉNÉRAL ET COORDINATION

COMITÉ	Conférence des président-e-s de la CdC et des conférences des directeurs
CDAS	<i>CE Peter Gomm, Margrith Hanselmann</i>
AUTRES	Présidences et secrétaires de conférence
	Comité directeur Maison des cantons (CD MdC) <i>Margrith Hanselmann</i> Secrétaires des conférences
	Commission de fonctionnement Maison des cantons (CF MdC) <i>Jascha Frauchiger</i> Collaborateurs MdC
	Conférence des secrétaires des conférences intercantionales (CoSeCo) <i>Margrith Hanselmann</i> Secrétaires des conférences
	CoSeCo Formation continue <i>Remo Dörig</i> Collaborateurs MdC
	Conférence régionale cantons latins (CLASS) <i>CE de la Suisse romande et du Tessin</i> –
	Conférence régionale Suisse centrale (ZGSDK) <i>CE de la Suisse centrale</i> <i>Margrith Hanselmann</i> Chef-fe-s des services de l'action sociale
	Conférence régionale Suisse orientale (SODK Ost) <i>CE de la Suisse orientale</i> –
	Chef-fe-s des services de l'action sociale de la Suisse romande (GRAS) <i>Margrith Hanselmann</i> Chef-fe-s des services de l'action sociale de la Suisse romande, de BE et du TI

FAMILLES ET SOCIÉTÉ

SAVOIRSOCIAL : Comité <i>Andrea Lübbertstedt, Veronika Neruda</i> Associations, cantons
Attestation fédérale de formation professionnelle dans le domaine de la santé et du travail social <i>Remo Dörig</i> Associations, cantons
Conférence suisse des offices de liaison LAVI (CSOL-LAVI) <i>Veronika Neruda</i> OFJ, CCDJP, cantons, centres de consultation pour l'aide aux victimes reconnus sur le plan cantonal
Service de coordination contre la traite d'êtres humains et le trafic de migrants (SCOTT) <i>Daniel Kaenel, Sandra Müller Gmünder</i> Confédération, cantons, associations
Conférence des délégués cantonaux aux problèmes de toxicomanies (CDCT) <i>Thomas Schuler</i> Cantons, OFSP

ENFANCE ET JEUNESSE

Conférence des délégués cantonaux à la promotion de l'enfance et de la jeunesse (CPEJ) <i>Martine Lachat Clerc</i> CDIP, OFAS, associations
Conférence des responsables cantonaux de la protection de l'enfance et de l'aide à la jeunesse (CPEAJ) <i>Martine Lachat Clerc</i> OFJ, OFAS, associations

POLITIQUE EN FAVEUR DES PERSONNES HANDICAPÉES

COMITÉ Confédération suisse des offices de liaison CIIS
Thomas Schuler
 CDAS
 AUTRES Conférences régionales

MIGRATIONS

Organe de contact tripartite «DFJP, CCDJP et CDAS»
CE Peter Gomm, CE Mario Fehr, CE Michel Thentz, Margrith Hanselmann, Lorianne Mérillat
 DFJP, CCDJP

Comité d'experts «Procédure d'asile et hébergement»
Margrith Hanselmann, Renata Gäumann, Ruedi Hofstetter, François Mollard, Lorianne Mérillat
 ODM, CCDJP, ASM

Groupe de contact des coordinatrices et coordinateurs cantonaux en matière d'asile (CASI)
Lorianne Mérillat, Regula Marti
 Coordinatrices et coordinateurs cantonaux en matière d'asile

Groupe d'accompagnement «Suivi concernant la suppression de l'aide sociale»
Nadine Mudry, Lorianne Mérillat
 ODM, CCDJP

SÉCURITÉ SOCIALE

Dialogue national sur la politique sociale suisse
Directrices et directeurs cantonaux des affaires sociales, Andrea Ferroni, Margrith Hanselmann, Remo Dörig
 DFI, OFAS, ACS, UVS

Commission fédérale de l'assurance-
 vieillesse, survivants et invalidité
 (Commission de l'AVS/AI)
CE Peter Gomm, CE Bernhard Koch
 Assurés, associations économiques, institutions d'assurance, Confédération, cantons

Direction CSIAS
Margrith Hanselmann
 Cantons, communes, villes

Comité CSIAS
Margrith Hanselmann
 Cantons, communes, villes

Groupe de travail «Sécurité sociale
 Organisation d'accompagnement aux accords bilatéraux avec l'UE»
CE Susanne Hochueli, Margrith Hanselmann
 CdC, CDS, cantons

Groupe d'experts «Sécurité sociale»
Remo Dörig
 OFS, OFAS, SECO, ODM, CSIAS, cantons

Groupe de suivi «Statistiques sociales»
Remo Dörig
 OFS, OFAS, SECO, ODM, CSIAS, cantons

TABLEAU D'ABRÉVIATIONS

AC	Assurance-chômage
ACE	Avance sur contributions d'entretien
AI	Assurance-invalidité
AS-AI-AC	Interactions entre les système de sécurité sociale : aide sociale, assurance invalidité, assurance-chômage
ASM	Association des services cantonaux de migration
AVS	Assurance vieillesse et survivants
BFEG	Bureau fédéral de l'égalité
CASI	Groupe de contact des coordinatrices et coordinateurs cantonaux en matière d'asile et de la CDAS
CCDJP	Conférence des directrices et directeurs des départements cantonaux de justice et police
CDAS	Conférence des directrices et directeurs cantonaux des affaires sociales
CdC	Conférence des gouvernements cantonaux
CDCT	Conférence des délégués cantonaux aux problèmes de toxicomanies
CDEP	Conférence des Chefs des Départements cantonaux de l'Économie
CDF	Contrôle fédéral des finances
CDF	Conférence des directeurs cantonaux des finances
CDI	Conférence des délégués cantonaux, régionaux et communaux à l'intégration
CDIP	Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique
CDS	Conférence des directrices et directeurs cantonaux de la santé
CEP	Centres d'enregistrement et de procédure
CII	Collaboration interinstitutionnelle
CIIS	Convention intercantonale relative aux institutions sociales du 13 décembre 2002
CIP-E	Commission des institutions politiques du Conseil des Etats
CIP-N	Commission des institutions politiques du Conseil national
CoCo	Commission consultative du Comité de la CDAS
CPEAJ	Conférence suisse des responsables cantonaux de la protection de l'enfance et de l'aide à la jeunesse
CPEJ	Conférence des délégués cantonaux à la promotion de l'enfance et de la jeunesse
CRS	Croix-Rouge suisse
CSAJ	Conseil Suisse des Activités de Jeunesse
CSEC-N	Commissions de la science, de l'éducation et de la culture du Conseil national
CSIAS	Conférence suisse des institutions d'action sociale
CSOL-LAVI	Conférence suisse des offices de liaison de la loi fédérale sur l'aide aux victimes d'infractions
CSOL CIIS	Conférence suisse des offices de liaison CIIS
CSSS-E	Commission de la sécurité sociale et de la santé publique du Conseil des Etats
CSSS-N	Commission de la sécurité sociale et de la santé publique du Conseil national
DAO	Fédération solidarité femmes
DDC	Direction du développement et de la coopération
DDPS	Département fédéral de la défense, de la protection de la population et des sports
DEFR	Département fédéral de l'économie, de la formation et de la recherche
DFI	Département fédéral de l'intérieur
DFJP	Département fédéral de justice et police
Facteur W	Facteur relatif à la capacité économique
FAQ	Frequently Asked Questions
fedpol	Office fédéral de la police
GPCF	Garantie de prise en charge des frais
KodEx	Coordination en matière de garantie du minimum vital

LACI	Loi fédérale du 25 juin 1982 sur l'assurance-chômage obligatoire et l'indemnité en cas d'insolvabilité (Loi sur l'assurance-chômage, RS 837.0)
LAS	Loi fédérale du 24 juin 1977 sur la compétence en matière d'assistance des personnes dans le besoin (Loi fédérale en matière d'assistance, SR 851.1)
LAVI	Loi fédérale du 23 mars 2007 sur l'aide aux victimes d'infractions (Loi sur l'aide aux victimes, RS 312.5)
LAVS	Loi fédérale du 20 décembre 1946 sur l'assurance-vieillesse et survivants (RS 831.10)
LEEJ	Loi fédérale du 30 septembre 2011 sur l'encouragement des activités extrascolaires des enfants et des jeunes (Loi sur l'encouragement de l'enfance et de la jeunesse, RS 446.1)
LIPPI	Loi fédérale sur les institutions destinées à promouvoir l'intégration des personnes invalides (RS 831.26)
LPC	Loi fédérale du 6 octobre 2006 sur les prestations complémentaires à l'AVS et à l'AI (RS 831.30)
LStup	Loi fédérale du 3 octobre 1951 sur les stupéfiants et les substances psychotropes (Loi sur les stupéfiants, RS 812.121)
OA 1	Ordonnance 1 du 11 août 1999 sur l'asile relative à la procédure (Ordonnance 1 sur l'asile, RS 142.311)
OA 2	Ordonnance 2 du 11 août 1999 sur l'asile relative au financement (Ordonnance 2 sur l'asile, RS 142.312)
ODM	Office fédéral des migrations
OEEJ	Ordonnance du 17 octobre 2012 sur l'encouragement des activités extrascolaires des enfants et des jeunes (Ordonnance sur l'encouragement de l'enfance et de la jeunesse, SR 446.11)
OFAS	Office fédéral des assurances sociales
OFJ	Office fédéral de la justice
OFS	Office fédéral de la statistique
OPE	Ordonnance du 19 octobre 1977 réglant le placement d'enfants à des fins d'entretien et en vue d'adoption (RS 211.222.338)
OPF	Organisations de placement familial
ORP	Offices régionaux de placement
OSAR	Organisation suisse d'aide aux réfugiés
PC	Prestations complémentaires
PP	Prévoyance professionnelle
PR-AI 2	Programme de recherche 2 sur l'assurance-invalidité
RMNA	Requérants d'asile mineurs non accompagnés
RPT	Réforme de la péréquation financière et de la répartition des tâches entre la Confédération et les cantons
SAVOIRSOCIAL	Organisation faîtière suisse du monde du travail du domaine social
SCOTT	Service de coordination contre la traite d'êtres humains et le trafic de migrants
SG CDAS	Secrétariat général de la CDAS
UE	Union européenne
USAM	Union suisse des arts et métiers
UVS	Union des villes suisses